

Convertir les

délaiissés urbains

en parcelles maraîchères

à destination des populations démunies.

Stage de 2ème année de cycle ingénieur - Mai/Août 2024 - Jeanne Gomes

Tutrice pédagogique : Laura Verdelli



©Charlotte Garsault, Jeanne Gomes, 2024



PATAMIL



**vierzon
sologne
berry**
communauté
de communes



**POLYTECH[®]
TOURS**

Département
Aménagement et Environnement



université
de **TOURS**

Avant toute chose...

Merci à Laura Verdelli et Bertrand Sajaloli, ainsi qu'aux laboratoires qu'ils représentent, CITERES et CEDETE, de porter le projet PATAMIL et de mettre la recherche au service de la justice alimentaire. Je vous remercie d'avoir placé en moi votre confiance, pour ce projet qui vous tient tant à cœur.

Merci à Géraldine Thieffry et David Fagueret de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry de m'avoir guidée et rassurée le long de ce stage et de la réalisation de ce rapport.

Merci à toute l'équipe de la CDC pour le temps passé ensemble, votre humour et votre bienveillance.

Merci à Mesdames Valérie Portebois et Céline Araujo pour votre disponibilité, votre implication et votre travail auprès des habitant.e.s de Vierzon.

Merci aux citoyen.ne.s qui participent chaque jour à la création d'une société plus solidaire et soutenable : Jean-Luc Birski, Charlotte Garsault, Virginie Canon, Céline Millérioux, Stéphanie Hatron, Matthieu Martin, Élise Patrigeon, l'équipe de l'écopôle de la Chaponnière, ainsi que les salarié.e.s et les bénévoles d'Epicéa, du Secours Populaire, des Restos du cœur et les membres du Conseil Citoyen : Christine, Gaëlle, Patrice, Lamouri, Bruno, Alain et Michel.

« Quand nous changeons la manière de faire pousser notre nourriture, nous changeons notre nourriture, nous changeons la société, nous changeons nos valeurs. » Fukuoka, M. (2005). *La révolution d'un seul brin de paille*, Guy Trédaniel Éditeur. Préface de Wendell Berry.

Ce rapport en quelques mots...

La ville de Vierzon est en proie à des difficultés socio-économiques profondes, reflets d'un système alimentaire désuet, qui semble avoir atteint ses limites. En vue de garantir la souveraineté alimentaire du territoire, une démarche réflexive doit être engagée en concertation avec l'ensemble des acteur.trice.s locaux. Soucieux de la manière dont on accède à une nourriture de qualité et à bas prix, ces dernier.e.s s'engagent pour la solidarité et le renforcement des circuits courts. Ce réseau sème d'ores et déjà des graines pour un futur où la solidarité alimentaire et l'agriculture urbaine, permettent à chacun.e de se nourrir durablement. Les pouvoirs publics quant à eux, notamment à travers la planification urbaine, peuvent constituer le terreau favorable au développement de ces initiatives.

Mots-clés :

Solidarité alimentaire, Aide alimentaire, Agriculture urbaine, Justice alimentaire, Circuit court, Paysage comestible, Cueillette urbaine, Potager urbain, Jardin partagé, Trame verte urbaine, Géomatique, Valorisation des déchets, Friches urbaines.

Table des matières

I. Introduction	7
A. Une alimentation à deux vitesses	7
1. Les recherches du programme PATAMIL	7
2. Retour sur le travail déjà réalisé	8
3. Les objectifs de ce stage	10
B. Définitions et enjeux	10
1. Agriculture urbaine	10
2. Souveraineté alimentaire	12
3. Délaissés urbains	13
C. Rétrospective de la période de stage	14
1. Présentation de mon parcours d'études	14
2. Méthodologie mise en œuvre	14
3. Analyse critique des méthodes de travail	15
II. Vierzon aujourd'hui et demain	17
A. Écosystème et dynamiques locales	17
1. Vue générale de l'alimentation à Vierzon	17
2. Les acteur.trice.s en place	19
3. Les habitant.e.s : habitudes et besoins	29
B. Une question d'échelle	35
1. « Faire système... »	35
2. Les potentialités inexploitées des délaissés urbains vierzonnais	38
3. Pistes de financement	47
III. Et maintenant ?	49
IV. Annexes	50
A. Fiche technique vierge des jardins partagés	50
B. Frise chronologique des jardins partagés	52
C. Fiches techniques des jardins partagés	53
1. Jardin partagé du quartier de Tunnel-Château	53
2. Jardin du quartier du Clos-du-Roy	63
3. Jardin de l'Église Notre-Dame	76
4. Jardin Gustave Flourens	86
5. Ancien jardin de Jérusalem	98
D. Cartographie des D.U. convertibles en parcelles maraîchères dans la ville de Vierzon	101
E. Questionnaire vierge	102
V. Webographie	105

I. Introduction

A. Une alimentation à deux vitesses

1. Les recherches du programme PATAMIL

Les événements qui ont marqué ces cinq dernières années ont eu un impact désastreux sur l'insécurité alimentaire dans le monde. Ayant eu comme effets, entre autres, l'augmentation rapide des prix des denrées alimentaires et d'importantes difficultés d'approvisionnements, l'épidémie de COVID-19 ainsi que la guerre en Ukraine ont fait progresser les inégalités en termes d'accès à l'alimentation, en particulier dans les pays à faible revenu. En effet, la mondialisation, que Géoconfluences définit par un « processus continu d'intensification et de fluidification des échanges », bien qu'elle ait permis d'élever le niveau de vie de nombreuses populations, rend avant tout nos sociétés dépendantes, au profit de certaines mais aux dépens de toutes les autres. L'aliment, avant d'être finalement consommé, passe par de nombreuses étapes et les circuits de producteur à consommateur ne cessent de se complexifier, faisant intervenir toujours plus d'intermédiaires, sans aucun soucis des impacts, que ce soit sur l'environnement ou sur nos sociétés.

En 2022, l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) estimait à 3,1 milliards le nombre de personnes dans le monde n'ayant pas accès à un régime alimentaire sain (malnutrition ou insécurité alimentaire). Ce n'est, hélas, pas nouveau : nos modes de consommation actuels ne permettent pas la réalisation universelle de notre droit humain à l'alimentation (« Human right to food »). Mis en perspective avec la crise climatique, il est urgent de se demander si le modèle actuel n'est pas désuète, et s'il ne conviendrait pas de se tourner vers des modes d'alimentation locaux et soutenables. En France plus particulièrement, les Français.e.s en situation de précarité alimentaire sont 3 fois plus nombreux. Ses qu'il y a 8 ans. Si se nourrir est avant tout une nécessité et un besoin vital, il ne faut pas en négliger les aspects social et culturel. La nourriture rassemble autant qu'elle exclut et les personnes qui ne parviennent pas à s'alimenter correctement cumulent le plus souvent les difficultés. Il est donc primordial de se préoccuper de la façon dont les habitant.e.s de son territoire s'alimentent puisque l'alimentation agit comme levier sur les secteurs de l'économie, du social et de l'environnemental.

Manque d'intérêt pour la question alimentaire, baisse du pouvoir d'achat, dévaluation des métiers de l'agriculture, concurrence des géants de l'agroalimentaire, pratiques agricoles extensives, hégémonie de l'ultra transformé, dénaturation des territoires, etc. : des producteur.trice.s aux consommateur.trice.s, le système s'essouffle et nous en ressentons de plus en plus les limites.

Dès lors, comment s'y prendre pour repenser ce système ? Par quels moyens changer nos habitudes et nos façons de produire et de consommer ? Existe-t-il des chemins tout tracés menant à une alimentation accessible à tous.tes et durable ? Par où commencer ?

De plus en plus d'initiatives en France et dans le monde tentent de construire de nouveaux modèles qui rapprochent les consommateur.trice.s des producteur.trice.s, valorisent le travail de ces dernier.e.s, sont soucieux de l'empreinte écologique et remettent l'Humain.e au centre de son alimentation. Le programme PATAMIL fait partie de celles-ci. Lancé en janvier 2022, ce programme, financé par la région, est porté par des laboratoires de recherches, des universités ainsi

que d'autres structures partenaires¹. Il se veut observatoire des pratiques et habitudes alimentaires, non seulement sur des territoires de la région Centre Val-de-Loire (PETR Centre Cher, syndicat mixte du Pays des Châteaux, communauté de communes Loches-Touraine, PETR Gâtinais-Montargois et secteur de Mignères) mais aussi dans la région du Tamil-Nadu, au sud de l'Inde (Madurai, Jawadhi Hills et Pondichéry). La méthodologie appliquée se tourne vers la « recherche-action » consistant à repérer les initiatives mises en place sur ces territoires et à s'en inspirer pour répondre aux problématiques de précarité alimentaire et de production durable. Il s'agit de partager des connaissances, s'intéresser à des solutions concrètes et utiliser les différences ou ressemblances entre les territoires comme sources d'inspiration. Le travail conjoint sur ces laboratoires permet de créer une synergie alimentant la réflexion et l'expérimentation des acteur.trice.s de ce programme.

Aujourd'hui, les chercheur.euse.s font le constat d'une alimentation « à deux vitesses ». En d'autres termes, cette dernière ne permettant l'accès à des produits de qualité que pour les populations aisées, ne laisse aux plus démunies, que les produits d'entrée de gamme et de qualité médiocre. Un rapport de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) indique par exemple que les cadres consomment en moyenne 50 % de fruits et légumes en plus que les ouvriers, et trois fois moins de boissons sucrées que les foyers défavorisés. Alors même que les inégalités économiques ne cessent de se creuser, il devient de plus en plus difficile pour les ménages modestes de remplir leur frigo avec des aliments sains, variés, respectueux de l'environnement et tout cela à moindre coût.

Ce rapport présente donc le fruit de 4 mois d'observation, de réflexion et de rencontres des acteur.trice.s du système alimentaire vierzonnais. Il a été encadré par la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, l'Écopôle alimentaire de la Chaponnière et il s'inscrit dans le programme PATAMIL.

2. Retour sur le travail déjà réalisé

Dans le cadre de programme PATAMIL, les laboratoires CITERES et CEDETE ont initié depuis 2022 plusieurs études portant sur le territoire du PETR Centre Cher, et particulièrement à Vierzon (département du Cher, 18), périmètre dans lequel s'est inscrit le rapport réalisé par 5 étudiant.e.s du master II DDLS de l'université d'Orléans, début 2024.

Vierzon fait partie de ces nombreuses villes françaises à s'être pris de plein fouet les conséquences de la désindustrialisation après-guerre. En effet, la commune a connu la prospérité au XIXe s. en s'établissant dans la production industrielle (métallurgie, machinisme agricole ou encore porcelaine)². Lorsque les usines ont commencé à fermer, vers la fin des années 70, les habitant.e.s en proie au chômage et au désœuvrement, ont petit à petit quitté Vierzon. Actuellement, le taux de chômage y est plus élevé qu'en moyenne dans le Centre Val-de-Loire, concernant environ jusqu'à 20% des Vierzonnais.e.s, dont le revenu médian est inférieur à la moyenne nationale (INSEE, 2023).

Toujours parmi les communes de la région, c'est à Vierzon que demeurent la part la plus importante des allocataires de minima sociaux (environ 69% des allocataires sur la CDC). Ces chiffres révèlent une situation précaire à laquelle doivent faire face une majorité des habitant.e.s

¹ Laboratoires CITERES (Tours), CEDETE (Orléans), GEHCO (Tours), Resolis, IEHCA, A.S.I.E., Institut Français de Pondichéry, Dhan Foundation.

² Céline MILLERIOUX, 2022

Vierzonnais.e.s et renforcent la légitimité de cette étude : par quels moyens faciliter l'accès à une nourriture de qualité aux habitant.e.s ?

Le stage précédent portait sur les modalités de conversion de zones urbaines dites « délaissées » en parcelles de maraîchage à destination des populations démunies, sur la commune de Vierzon. Bien que le terme « délaissé urbain » fasse l'objet de plus amples discussions et tentatives de définitions dans la partie I. B., nous commencerons avec celle élaborée par les étudiant.e.s de l'université d'Orléans : « Un délaissé urbain (D.U.) est un espace à taille variable de végétation spontanée ou bâti, abandonné et coupé du tissu urbain, dépourvu de sa fonction première et de son intérêt, pouvant toutefois servir à des activités éphémères. ».³

Leurs recherches et observations ont donc permis d'ériger les fondements d'une méthodologie de recensement des délaissés urbains dans le périmètre du Quartier Politique de la Ville (QPV), ainsi que d'établir un premier inventaire de ceux représentant un potentiel dans l'agriculture urbaine. Pour cela, iels se sont basé sur certains critères tels que le type d'occupation du sol, l'accessibilité, la propriété (publique ou privée), la présence de point d'eau ou de clôtures. Ces critères - établis par les étudiant.e.s - constituent une première méthode d'identification de délaissés potentiellement convertibles à une activité maraîchère mais ne suffisent pas puisqu'ils ne prennent pas en compte les facteurs humains et sociaux comme le besoin des habitant.e.s, la présence d'un collectif, etc.

Après avoir été à la rencontre des acteur.trice.s locaux sur les jardins partagés ainsi qu'à l'Eco-pôle de la Chaponnière, iels ont constitué une cartographie des zones urbaines délaissées présentant un potentiel de maraîchage et répondant aux trois critères leur paraissant essentiels : disposer d'un couvert herbacé, d'un accès à l'eau, et appartenir à la commune (voir Figure 1).

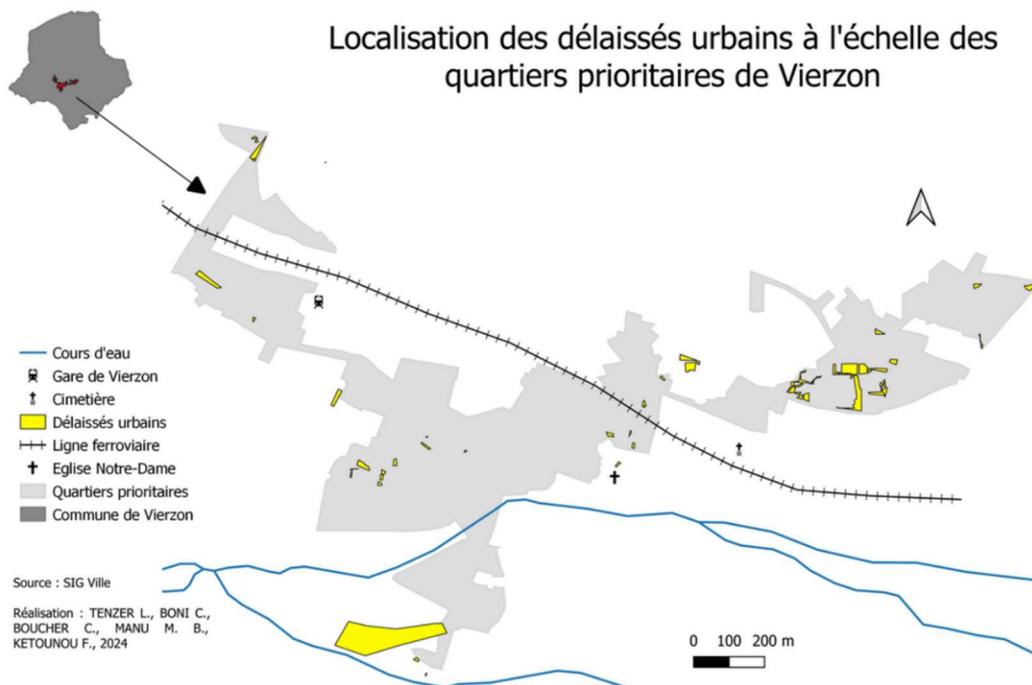


Figure 1 : cartographie des D.U. à potentiel de maraîchage dans le QPV Clos du Roy – Centre-ville

³ Charlaïne Djedoua BONI, Cell BOUCHER, Frédy KETOUNOU, Baudry MANU MAHOUNGOU, Lamia TENZER, 2024

Pour conclure leur travail, les étudiant.e.s donnent des indications quant à la poursuite des recherches :

- Approfondir la méthodologie de caractérisation d'un délaissé urbain en travaillant sur d'autres critères ;
- Élargir la zone d'étude à l'ensemble du territoire vierzonnais ;
- Amorcer une réflexion quant au changement de propriété de certaines parcelles privées en parcelles publiques (par acquisition ou autre) ;
- Conduire des analyses des sols afin d'en connaître l'état biologique (pollution et/ou fertilité) ;
- Envisager la construction de points d'eau ou d'un système d'irrigation efficace.

3. Les objectifs de ce stage

Sur la base des éléments regroupés dans le rapport précédent, il était question lors de ce stage de travailler en synergie avec les acteur.trice.s de l'alimentation actuellement en place à Vierzon, chapeauté par l'Ecopole de la Chaponnière et la CDC. Les recherches ont été conduites au travers d'entretiens, de discussions, d'une enquête mais aussi de documentation (articles scientifiques, presse, blogs, etc.).

Il s'agira donc de questionner la définition d'un délaissé urbain ainsi que sa place dans la ville, en proposer quelques-uns ayant le potentiel d'être mis au service de la souveraineté alimentaire et de mener une réflexion quant aux modalités sociales et culturelles que cela implique (aspects réglementaires, obstacles). En d'autres termes, explorer les solutions de solidarité alimentaire pour les plus démun.i.e.s en profitant des délaissés dus à la déprise économique. Le but, à terme, est de renforcer le réseau alimentaire actuel, multiplier les actions en faveur d'une alimentation de proximité et d'apporter une solution quant aux problématiques contemporaines liées au changement climatique telles que l'étalement urbain ou l'artificialisation des sols.

Dans un premier temps, nous tacherons de définir les notions mobilisées au cours de ce travail, ainsi que d'en faire ressortir les principaux enjeux : l'agriculture urbaine, la souveraineté alimentaire et le délaissé urbain.

B. Définitions et enjeux

1. Agriculture urbaine

La population mondiale est en pleine expansion et devrait atteindre environ 9,8 milliards d'individus d'ici 2050. En parallèle, le taux d'urbanisation continue d'augmenter, passant de 56% en 2020 à une prévision de 68 % dans les trente prochaines années, selon la Banque mondiale. Ces tendances démographiques et urbaines posent alors un défi majeur : comment nourrir une population toujours plus nombreuse, concentrée dans des villes de plus en plus denses et artificialisées, où l'espace pour l'agriculture traditionnelle se raréfie ?

L'agriculture urbaine et périurbaine (AUP) semble dès lors représenter une solution potentielle. Selon l' Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'AUP se définit comme étant le fait de « cultiver des plantes et [d']élever des animaux à l'intérieur et aux alentours des villes. [L'AUP] fournit des produits alimentaires de divers types de cultures (graines,

plantes racines, légumes, champignons, fruits), des animaux (volailles, lapins, chèvres, moutons, bétail, cochons, cochons d'Inde, poissons, etc.), ainsi que des produits non alimentaires (herbes aromatiques et médicinales, plantes ornementales, produits forestiers, etc.). Elle comprend la sylviculture pour la production de fruits et de bois de feu, ainsi que l'agroforesterie et l'aquaculture à petite échelle. ».

Cette définition souligne que l'agriculture urbaine se concentre sur la production de denrées consommées directement par les producteur.trice.s ou vendues sur les marchés urbains. Selon la FAO, l'AUP est également multifonctionnelle puisqu'elle contribue à la sécurité alimentaire des ménages, fournit des aliments frais, crée des emplois, participe à la revalorisation des déchets urbains, et valorise les espaces vacants ou à l'abandon (comme les friches, les toits), favorise la formation de ceintures vertes, et renforce la résilience des villes face au changement climatique. Ainsi, l'agriculture urbaine semble être un moyen de nourrir la population de manière plus durable tout en intégrant la ville dans un développement soutenable et résilient, tout en exploitant les spécificités locales telles que les espaces laissés en friche.

Aujourd'hui, l'agriculture urbaine (AU) est de plus en plus intégrée dans les stratégies nationales et locales d'agriculture, les plans alimentaires et nutritionnels, ainsi que dans la planification urbaine, car elle touche toutes les échelles et tous les domaines d'action.

Aussi, l'objectif étant de nourrir les populations et l'AUP étant par définition ancré dans le quotidien et cadre de vie des habitant.e.s, il est crucial de prêter attention aux risques associés : l'utilisation potentielle de terres et d'eau contaminées, les mauvaises odeurs, la pollution sonore, ainsi que l'usage inapproprié de pesticides et d'engrais organiques bruts, qui peuvent se déverser dans les sources d'eau.

Si la première définition de l'AUP par la FAO mettait en avant l'aspect productif et nourricier ainsi que le concept de résilience en ville, la définition de l'Association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP) prend également en compte la dimension sociale et le multifonctionnel : l'agriculture urbaine regroupe « toutes les pratiques agricoles qui ont lieu en ville (intra urbaine) et autour des villes (péri urbaine) qui font vivre des espaces jardinés et cultivés et pour lesquelles il existe une alternative à l'usage agricole : espaces verts, commerciaux, récréatifs, projet immobilier, parc énergétique, etc.).

L'AFAUP distingue trois formes d'agriculture urbaine :

- les potagers et jardins collectifs, qui rassemblent des groupes d'individus (écoles, entreprises, jardins familiaux, etc.) qui cultivent ensemble des denrées alimentaires, avec une production partagée ou autoconsommée ;
- les fermes urbaines participatives, qui sont plus diversifiées avec des activités telles que la production alimentaire, des ateliers, des visites et de la restauration, mais pour lesquelles la production agricole représente moins de 50% du chiffre d'affaires ;
- les fermes urbaines spécialisées qui se concentrent principalement sur la production agricole, qui génère plus de 50% des revenus, avec peu d'activités annexes.

L'agriculture urbaine présente des enjeux environnementaux et sociaux importants, mais elle va bien au-delà de la simple production agricole. Il peut exister plein d'autres formes d'AUP que celles citées précédemment et l'AUP peut sans cesse être réinventée avec les acteur.trice.s du territoire. En effet, elle peut se manifester de diverses façons, telles qu'à travers l'utilisation des toits, les fermes urbaines, les jardins partagés, l'éco-pâturage, ou encore la transformation d'anciennes caves ou garages en espaces pour la culture de champignons, entre autres. Les

contraintes territoriales favorisent d'ailleurs la créativité et l'innovation, permettant à chaque région de développer ses propres formes d'agriculture urbaine.

L'agriculture urbaine offre donc des espaces dédiés à la production alimentaire et à la sensibilisation, engageant les habitant.e.s dans une alimentation durable. Elle contribue ainsi à la création d'emplois, améliore l'environnement, le cadre de vie et la qualité de vie, et renforce le lien social, touchant tous les aspects de notre vie en tant que citoyen.ne.s.

Finalement, nous retiendrons la définition de l'agriculture urbaine selon B. Grimonprez, qui se distingue par plusieurs caractéristiques clés :

- Sa localisation dans l'aire urbaine, qui implique des contraintes spécifiques telles que la pollution, l'accessibilité, l'urbanisme, le vandalisme, et les conditions d'ensoleillement ;
- Sa capacité à entrer en interaction avec la ville en fournissant des produits alimentaires et des services aux urbain.e.s ;
- Sa dimension multifonctionnelle qui englobe des aspects nourriciers (alimentation de proximité, saine et durable), sociaux (création de liens), économiques (création d'emplois et renouvellement des générations d'agriculteur.trice.s), pédagogiques (sensibilisation aux enjeux environnementaux), esthétiques (amélioration de la qualité de vie) et écologiques (résilience et durabilité) ;
- Son caractère protéiforme, marqué par la diversité des acteur.trice.s impliqué.e.s, des productions agricoles, et des techniques utilisées.

2. Souveraineté alimentaire

« **Le statut de consommateur permet d'être inclus socialement** » (D. PATUREL et P. NDIAYE, 2019). L'apparition des grandes surfaces a façonné nos modes de consommation actuels, où l'acte de consommer est devenu un marqueur d'appartenance à la société. Ceux qui ne peuvent pas consommer, par manque de moyens, se retrouvent marginalisé.e.s et qualifié.e.s de « pauvres ».

En outre, les produits bon marché proposés dans les grandes surfaces sont souvent de mauvaise qualité, car les circuits agro-industriels décomposent les matières premières, ensuite assemblées avec des additifs créant des produits peu coûteux, mais pauvres en nutriments voire mauvais pour la santé. D'ailleurs, les aliments ultra-transformés représentent environ sept produits sur dix dans l'offre des supermarchés.

Bien que l'alimentation soit un droit universel, elle ne semble pas compatible avec nos modes actuels de consommation, qui ne parviennent pas à concilier circuits courts, produits de qualité et faibles coûts. Cependant, l'alimentation n'a pas comme unique fonction celle de nourrir, elle est aussi « sociale », « identitaire » et « un plaisir ». Elle est donc culturelle et vecteur de socialisation, c'est aussi à travers l'alimentation que l'on fait société. Les personnes qui peinent à se nourrir correctement cumulent généralement les difficultés : des problèmes de santé dus à la sous-nutrition ou à la malnutrition, les potentielles dépenses supplémentaires liés à ces problèmes de santé, une répercussion sur la santé mentale, le stigmate de la précarité qui peut s'accompagner d'un sentiment de honte décourageant à recourir à l'aide alimentaire...

Cependant, au sein du marché alimentaire, les consommateur.trice.s n'ont que peu de pouvoir si ce n'est celui de choisir d'acheter ou de ne pas acheter. La démocratie alimentaire - ou

souveraineté alimentaire - qualifie un système dans lequel les citoyen.ne.s reprennent le contrôle sur la façon d'accéder à l'alimentation.

Cela implique cependant de diminuer le nombre d'intermédiaires entre les producteur.trice.s et les consommateur.trice.s ce qui, en plus de réduire l'impact environnemental, fait diminuer le coût final tout en valorisant le travail du.de la producteur.trice. L'autoconsommation, les circuits courts, l'aide alimentaire, le gaspillage, les habitudes de consommation font partie des leviers d'actions qu'il faut actionner si l'on souhaite se rapprocher de la souveraineté alimentaire. Il devient donc urgent de développer des solutions plus locales : une alimentation de proximité, plus saine, abordable, mieux rémunératrice pour les producteur.trice.s, avec moins d'impact environnemental et qui soit inclusive pour tous.tes.

De plus en plus de citoyen.ne.s se tournent vers des pratiques qui favorisent une alimentation locale, durable et accessible. Parmi ces initiatives, on trouve les AMAP (Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), qui permettent aux consommateur.trice.s d'acheter directement aux producteur.trice.s locaux, favorisant ainsi les circuits courts et la réduction des intermédiaires. De plus, les jardins partagés et urbains se multiplient dans les villes, comme à Paris avec les "Jardins du Ruisseau" ou à Lyon avec le projet "Les Potagers du Garon". À Vierzon, les jardins familiaux, les jardins partagés, ou l'Ecopôle de la Chaponnière s'inscrivent dans cette dynamique.

Ces espaces permettent aux habitant.e.s de cultiver leurs propres fruits et légumes, favorisant l'autoproduction et la reconnexion avec la terre. En parallèle, des épiceries participatives, comme La Louve à Paris, fonctionnent selon un modèle coopératif où les membres participent à la gestion, garantissant des prix abordables pour des produits de qualité. Ces exemples montrent que l'alimentation alternative prend de l'ampleur, avec une volonté collective de repenser les modes de production et de consommation alimentaires pour répondre aux défis actuels.

3. Délaissés urbains

De nombreuses définitions tentent de mettre des mots sur le délaissé urbain : « abandonné », « sans intérêt », « indécis », « vide », « transitoire » sont autant de qualificatifs de cet espace qu'on a tendance plutôt à ignorer. Selon Alice Lhoste, les délaissés urbains sont les « restes » de l'aménagement, ils ont échappé à la planification. Cela explique qu'ils soient si complexes à définir : le délaissé urbain est polymorphe, il n'a pas de forme, il peut être partout.

En général, on porte un regard négatif sur le délaissé qui fait « négligé », est « repoussant » ou « désagréable » (M. BRUN, 2017). Il ne représente d'ailleurs aucune notion juridique. Cependant, le délaissé urbain présente des avantages pour la ville et même des opportunités.

Dans un premier temps, l'intérêt écologique des délaissés urbains n'est plus à démontrer : un terrain laissé « sauvage » prospère de végétation spontanée et la faune y trouve un habitat accueillant. Ces délaissés qui prennent la forme de « franges, de talus, d'interstices » (H. SOULIER, 2006) parsèment le tissu urbain et participent lorsqu'ils ne sont pas artificialisés, à la création d'un maillage végétal, d'une trame verte urbaine, nécessaire à la circulation des espaces animales. Des villes qui ne permettent pas cette libre circulation agissent comme des « barrières » aux espèces (M. BRUN, 2016).

Dans un second temps, ils permettent aux habitant.e.s de s'approprier les espaces communs. Lorsque les DU sont exigües ou biscornus, ils ne suscitent ni l'intérêt des promoteurs ni celui des

communes, qui leur préfèrent des parcelles lisses et adaptées à des projets plus grands. Lors de la pandémie de COVID-19, des habitant.e.s se sont mis à cultiver les ronds-points. A Paris, des collectifs investissent les trottoirs pour y faire pousser des aromatiques : ces espaces deviennent des lieux de créativité, de solidarité et d'initiatives.

Dans un article, Alexis Leray présente une typologie des délaissés urbains. Celle-ci les classe selon leur échelle spatiale, temporelle, leur valeur et leur gouvernance. Il met en valeur l'intérêt qu'ont ces espaces qui peuvent être mobilisés à toutes les échelles, concernant divers projets, par différents type d'acteur.trice.s : le délaissé préfigure un nouveau modèle urbain.

Alors que les villes commencent tout juste à intégrer de la nature en ville, sans doute encouragées par la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), les délaissés urbains semblent apporter des solutions répondant à des problématiques transverses. Bien plus qu'un espace en attente d'être construit, le délaissé fait partie des rares survivants à la course à l'artificialisation et ouvre la porte sur de nombreuses opportunités. En démontrent ces espaces qui sont parfois occupés de manière informelle par des expositions temporaires, des fête de voisin.e.s ou encore de l'agriculture urbaine.

C. Rétrospective de la période de stage

1. Présentation de mon parcours d'études

Je suis étudiante en 2^{ème} année de cycle ingénieur à Polytech Tours, au sein de la spécialité Génie de l'Aménagement et de l'Environnement, parcours Ingénierie Territoriale Internationale, et ce stage de 4 mois au sein de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry (CDC VSB) vient clore cette avant-dernière année d'études.

Au cours de ma formation, il m'a été permis d'acquérir des connaissances et des compétences dans des domaines variés, en rapport avec l'aménagement du territoire (droit de l'urbanisme, transports urbains, géomatique, géographie, sociologie, etc.) et l'environnement (écologie, hydrologie, droit de l'environnement, climatologie, pédologie, etc.). Ces deux années, assez généralistes, m'ont fait entrevoir la complexité de tout problème d'ingénierie et m'ont appris qu'une situation doit être observée à travers plusieurs prismes. J'ai donc tenté de prendre en considération l'ensemble des acteur.trice.s lors de ce stage afin d'enrichir ma compréhension du sujet, duquel je n'étais pas familière.

2. Méthodologie mise en œuvre

À la différence des projets menés au cours de mes études, celui-ci a été l'occasion de me rendre de nombreuses fois sur le terrain, que ce soit pour réaliser des entretiens ou de l'observation. En effet, le contenu de ce rapport n'a de sens que s'il s'ancre dans la réalité. J'ai donc axé ma méthodologie de travail sur les objectifs suivants :

- Cibler les besoins des multiples acteur.trice.s du réseau alimentaire vierzonnais :
 - Entretiens avec des acteurs de la vie associative, habitante, municipale
 - Lecture des PAT, PCAET et Projet de territoire ;
 - Discussions avec les habitant.e.s porteur.euse.s de projet sur la commune ;
- Entrer en contact avec les acteur.trice.s de l'alimentation à l'échelle locale :

- Participation à la plénière du Projet Alimentaire Territorial, organisée par Mme Élise Patrigeon ;
- Participation au webinaire Démocratie alimentaire et territoires ruraux "Une journée pour s'inspirer des réalités du terrain", organisée par la Fondation Daniel et Nina Carasso ;
- Acquérir des données de terrain :
 - Réalisation d'une enquête en collaboration avec le Conseil Citoyen ;
 - Visite de foncier ;
 - Participation aux permanences des jardins partagés ;

Il m'a paru essentiel de connaître les avis, besoins et positions des multiples acteur.trice.s qui œuvrent sur le territoire, à différent niveau de l'échelle (commune, local, PETR, région, national). Les données de ce rapport sont donc issues en majorité des échanges que j'ai eus avec elleux mais aussi de documentation (médias, articles scientifiques) ou de mes propres observations.

Puisque l'un des objectifs du stage était de mener une réflexion quant à la mise à disposition de parcelles pour les habitant.e.s, une enquête par questionnaires a été réalisée. Cette dernière a été effectuée avec le Conseil Citoyen de Vierzon, un collectif dont les membres, très actif.ve.s dans le monde associatif, ont participé à la création du questionnaire ainsi qu'à la collecte de données. En ce qui concerne le traitement de ces données, il a été réalisé manuellement sur tableur Excel. Les logiciels utilisés ont été le SIG (Système d'Informations Géographiques) QGIS et Latitude18 (SIG local) pour la partie cartographie.

Le recensement de délaissés urbains sur le territoire est le fruit de recommandations d'habitant.e.s vierzonnais.e.s, de recherches sur Google Earth (suivies de visites de terrain) et de documents fournis par le service de la GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité).

Tout le long de ce stage, n'étant pas familière avec le sujet ni ne connaissant Vierzon, c'est le réseau des acteur.trice.s et habitant.e.s locaux que je suis allée mobiliser pour comprendre les fonctionnement et les enjeux du territoire.

3. Analyse critique des méthodes de travail

Ce stage s'inscrit donc dans la validation de la 2^{ème} année du cursus ingénieur en génie de l'Aménagement et de l'Environnement que je poursuis. J'ai travaillé 4 mois au sein de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry (CDCVSB) à la réalisation de ce présent rapport, sous l'égide du programme PATAMIL et de l'Université de Tours, encadrée par ma tutrice pédagogique l'enseignante-chercheuse Mme Laura Verdelli.

Mes missions étaient de rendre compte de la situation alimentaire sur la commune de Vierzon, d'en faire ressortir les points forts, les limites et les opportunités ainsi que de réaliser une enquête auprès des habitant.e.s. De ces éléments il m'a été demandé de réaliser une cartographie des zones délaissées sur le territoire représentant un espace potentiel au développement d'une activité maraîchère.

Ce stage s'insère dans mon parcours d'étude en tant qu'il permet dans un premier temps de m'affirmer comme future ingénieure, de mettre en pratique les compétences que j'ai acquises et dans un second temps, de continuer ma réflexion quant au secteur dans lequel il me plairait d'exercer. En effet, 4 mois suffisent pour s'imprégner du sujet ainsi que de l'environnement et des méthodes de travail, il m'a donc orientée sur la manière dont je conçois l'avenir en tant qu'ingénieure. J'ai pu me rendre de compte de certaines qualités et de certains défauts quant à mes

méthodes de travail ainsi qu'à mes attentes en ce qui concerne mon projet professionnel. C'est aussi un moyen de découvrir les réalités du terrain auxquelles nous ne sommes que très peu confronté.e.s pendant les études. Je pense que ce livrable est le premier de mes travaux qui ait autant poussé ma réflexion et mes capacités d'analyses et d'observation.

J'ai pu mobiliser mes compétences rédactionnelles et de synthèse, améliorer mon adaptabilité et mes compétences sociales, utiliser mes notions de géomatique et d'urbanisme et élargir ma vision de l'aménagement du territoire et de ses enjeux à tous les niveaux (intersectoriels et multi acteurs).

Mes deux années de cycle ingénieur m'ont par ailleurs grandement aidée à plusieurs moments au cours du stage :

- Conduite de l'enquête auprès des habitant.e.s de Vierzon : réalisation du questionnaire, prises de décisions quant aux modalités de ce dernier, conduite des entretiens, analyses des résultats ;
- Manipulation de QGIS : récupération des fichiers de la cartographie réalisée par les étudiant.e.s précédent.e.s, réalisation de ma propre cartographie ;
- Compréhension de l'urbanisme réglementaire : notions du droit de l'urbanisme, connaissance des documents d'urbanisme ;
- Sensibilité écologique : prise en compte des enjeux du développement durable dans mon projet, importance accordée à la préservation de la biodiversité animale et végétale, gestion consciente des ressources, rôle des politiques dans la sauvegarde de l'environnement.

Cependant, les aspects gestion de projet et travail en autonomie m'ont parfois posé problème : je n'ai pas su m'organiser de manière efficace et me suis retrouvée lors de la rédaction de mon mémoire en fin de stage, submergée par les informations. J'aurais pu solliciter davantage mes tuteur.trice.s, qui auraient certainement pu apporter des réponses à mes questionnements et donc, me permettre d'avancer sereinement.

En ce qui concerne ma démarche de gestion de projet et les méthodes mises en œuvre, j'ai tenté de prendre en compte tous les avis dont on m'a fait part afin de donner une vision de la situation à travers plusieurs prismes. J'ai accordé une place prépondérante à mes observations et aux témoignages même si j'ai mobilisé de quelques notions scientifiques issues de recherches bibliographiques. En revanche, comme il a été mentionné précédemment, j'ai pris du retard dans mon travail du fait d'une organisation trop peu stricte et d'une volonté utopique de fournir le plus en autonomie possible un travail « parfait ».

Ce stage a renforcé mon attrait pour la sphère publique et l'intérêt général, l'aménagement à l'échelle locale qui fait intervenir l'urbanisme comme un outil. Il a souligné l'importance du travail de terrain en lien direct avec les habitant.e.s et les acteurs.trice.s locaux, le partage de compétences et de connaissances. J'ai apprécié prendre connaissance d'un sujet auquel je n'étais pas familière, en faveur de la solidarité et du social. J'ai trouvé très intéressant le fait de repenser la répartition des pouvoirs d'agir qui découle des concepts de souveraineté alimentaire et de réappropriation des espaces communs : réfléchir à un cadre qui redonne à chacun.e les clefs pour (re)devenir acteur.trice de son alimentation à son échelle.

Finalement, je pense que ce rapport aurait été plus abouti s'il avait été encadré de façon plus régulière mais il répond, selon moi, à la commande et j'en suis satisfaite.

II. Vierzon aujourd'hui et demain

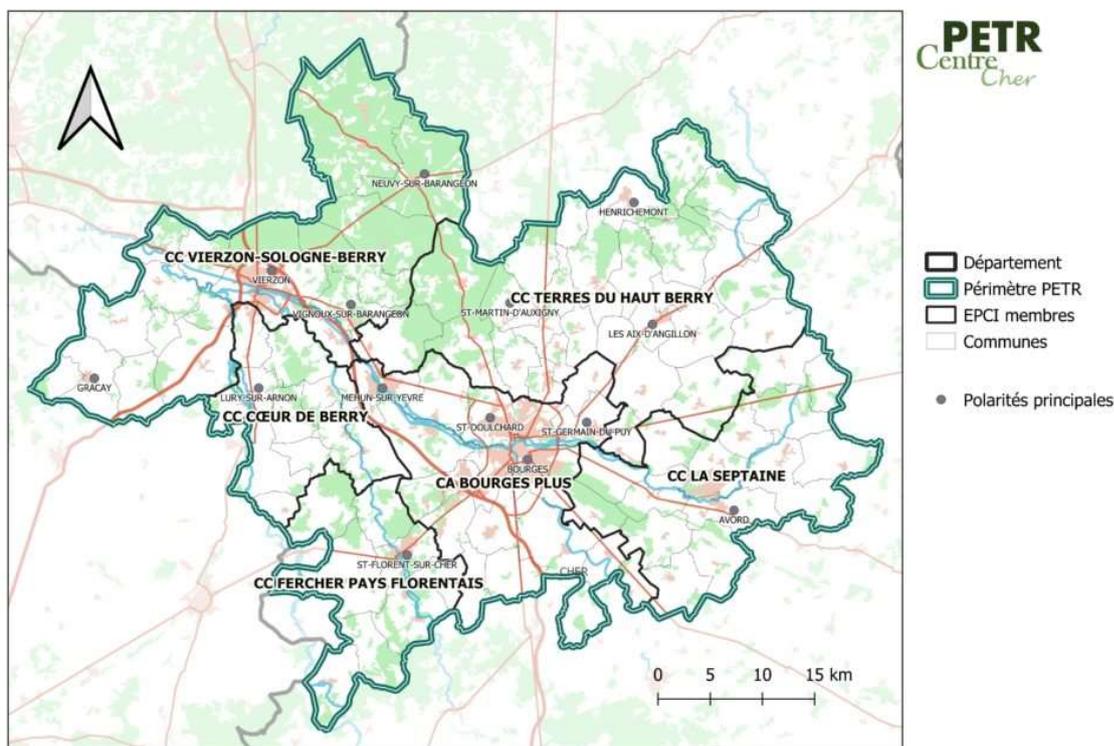
A. Écosystème et dynamiques locales

1. Vue générale de l'alimentation à Vierzon

La commune de Vierzon est la deuxième commune la plus peuplée du département du Cher avec près de 25 000 habitant.e.s. Du fait de ses activités dans de nombreux secteurs productifs autour de l'industrie, la commune a souffert de la déprise économique au cours des années 50 et d'un appauvrissement de sa population (le revenu médian y est inférieur à la moyenne nationale avec environ 10% de chômage parmi les actif.ve.s) et dispose de fait de poches foncières inexploitées, en proie aux vestiges de pollutions industrielles. Vierzon fait donc face à des enjeux économiques, sociaux et environnementaux sur lesquels travaillent d'ores et déjà divers acteur.trice.s locaux qu'il est nécessaire de mettre en avant et d'en soutenir les capacités d'actions.

Vierzon s'inscrit dans le périmètre du Pôle d'Équilibres Territorial et Rural (PETR) Centre-Cher, né de la fusion entre le SIRDAB (syndicat mixte dont la compétence principale est le SCoT, Schéma de Cohérence Territoriale) et les syndicats mixtes de Bourges et Vierzon, en 2019, en vue de l'élaboration du Projet de Territoire. Les PETR sont des contrats régionaux de solidarité territoriale. Ils sont créés en 2014 par la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles). Leur but est de fédérer les communes et de mettre en œuvre un projet de territoire entre les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) qui les composent. Actuellement, le PETR Centre-Cher regroupe 6 EPCI et 101 communes.

LE PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL & RURAL CENTRE-CHER



Sur le territoire du PETR a été réalisé un diagnostic alimentaire en vue de l'élaboration du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Instaurés par la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014), les PAT ont l'ambition de fédérer les différents acteur.trice.s d'un territoire autour de la question de l'alimentation tout en prenant en compte les dimensions sociales, environnementales, économiques et de santé. Ils y dressent un diagnostic sur l'alimentation et l'agriculture, élaborent des actions opérationnelles avec les acteur.trice.s du territoire et les rapprochent ou les mettent en relation, pour favoriser l'émergence de projets locaux et innovants. Ces PAT peuvent s'étendre à différentes échelles (pas seulement au sein d'un PETR) telles qu'au sein d'une commune, d'une région, d'un parc naturel ou du pays. C'est à partir de 2021 que les PAT ont largement été déployés sous l'impulsion du plan national France Relance. C'est d'ailleurs en 2021 que le PETR Centre-Cher ressort lauréat de l'appel à projets Programme National Alimentation (PNA) du ministère de l'Agriculture. Effectivement, cet appel à projet qui s'est suivi d'un dispositif de labellisation des PAT - qui reconnaît et valorise le PAT auprès du ministère de l'agriculture - accompagne financièrement les PAT émergents.

Le diagnostic mené sur le PETR Centre-Cher concerne les toutes les étapes de l'alimentation, depuis la production jusqu'à la gestion des déchets en passant par la transformation, la distribution et la consommation. Il fait aussi le recensement des acteur.trice.s du territoire.

Le territoire du PETR Centre-Cher regroupe plus de 200 000 habitant.e.s, dont une grande partie des ménages sont des familles. Le diagnostic fait part d'un certain vieillissement de la population, dû en partie à la ruralité du territoire (solde migratoire négatif pour les moins de 45 ans).

En ce qui concerne les ressources naturelles, 2/3 des sols sur le territoire sont dits de grande qualité et le réseau hydrographique dense. Le document rapporte néanmoins la vulnérabilité de ces terres au vu du changement climatique, des conflits d'usage liés à l'eau potable ainsi qu'aux concentrations en pesticides et en nitrates représentant une menace importante pour la biodiversité.

Aussi, la production agricole est trop peu diversifiée et ne permet pas de couvrir les besoins dans les secteurs du maraîchage, de l'arboriculture et de la polyculture. En effet, 60% des exploitations en Centre-Cher sont céréalières et 15% sont viticoles. Sont par ailleurs soulignées les difficultés auxquelles font face les exploitant.e.s ce qui a pour conséquence le déclin du nombre de fermes et d'agriculteur.trice.s sur le territoire.

Ensuite, 78% des habitant.e.s consomment au sein des Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) qui représentent d'ailleurs près de la moitié de l'offre alimentaire sur le territoire contre 37% au niveau national. Les produits locaux ne sont que très peu valorisés auprès des habitant.e.s pour qui le prix représente le frein principal à leur consommation. Le territoire est aussi touché par la précarité alimentaire avec notamment une augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire, en particulier depuis le COVID-19.

Finalement, la question de la restauration collective est abordée puisqu'avec près de 10 millions de repas collectifs publics journaliers servis, la restauration collective peut représenter un nouveau débouché pour l'agriculture locale permettant, entre autres, une alimentation de qualité et des revenus stables pour les producteur.trice.s.

De ce diagnostic ont donc été établis 3 axes orientant les actions du PAT (un axe supplémentaire concerne le maintien des actions en faveur de la gestion et de l'animation du PAT) :

- Favoriser une alimentation saine, locale et durable, accessible à tous.tes ;

- Développer le potentiel nourricier du territoire ;
- Développer et structurer l'offre alimentaire locale.

Le présent rapport s'inscrit d'ailleurs dans l'axe 1 du PAT, sous les objectifs *I.1 : Intensifier la lutte contre la précarité alimentaire, I.2 : Réduire le gaspillage alimentaire et valoriser les invendus et I.3 : Informer et sensibiliser autour des enjeux de l'alimentation durable* ainsi que l'axe 2, objectif *II.2 : Préserver et valoriser le foncier agricole*.

2. Les acteur.trice.s en place

Nous aborderons à présent les différentes parties prenantes de l'alimentation à Vierzon et leur champs d'action dans le quotidien des Vierzonnais.e.s. Aussi, nous mettrons en valeur les liens qu'elles entretiennent les unes avec les autres. Les acteur.trice.s du territoire se répartissent en 4 : la régie de territoire C2S Services, la commune, les associations ainsi que les habitant.e.s. En effet, lorsqu'on parle des acteur.trice.s agissant sur un territoire dans le domaine de l'alimentation, on parle des producteur.trice.s, des consommateur.trice.s ainsi que de leurs intermédiaires : transformateurs et distributeurs. À Vierzon il n'y a pas d'unité de transformation de denrées alimentaires et la production est destinée à la vente directe aux particuliers, cet acteur ne sera donc pas abordé au cours de cet état des lieux de l'écosystème alimentaire vierzonnais.

a) La régie de territoire : C2S Services

La régie de territoire C2S Services, qui était auparavant une régie de quartier, est une association Loi 1901, membre du réseau national du Mouvement des Régies. Elle officie actuellement dans les locaux du moulin de la Chaponnière à Saint-Hilaire-de-Court. Ancienne meunerie, le moulin de la Chaponnière est confiée en 2020 par la municipalité à la régie de territoire. Dans un premier temps, le site demeure en éco pâturage puis il devient un lieu de maraîchage biologique, ainsi qu'un tiers-lieu social et solidaire.

D'après le Mouvement des Régies, les Régies de Quartier et les Régies de Territoire « sont des associations qui regroupent des habitant.e.s, des collectivités locales et des bailleurs sociaux pour intervenir ensemble dans la gestion de leur territoire. À travers leurs missions techniques, les Régies concourent à un projet global, ancré dans l'Économie sociale et solidaire (ESS) ». Les régies ont donc une triple mission qui est de : 1) mobiliser les habitant.e.s pour qu'ils soient acteur.trice.s de leur cadre de vie, 2) répondre aux besoins sociaux et renforcer le lien social entre les habitant.e.s, 3) entretenir les espaces communs et créer des emplois.

Elles travaillent donc autour d'activités marchandes (80% de leur budget) comme la gestion urbaine de proximité (entretien et maintenance des espaces verts ou des immeubles) et non marchandes (d'utilité sociale). Les régies de territoire s'appuient sur les richesses du territoire et entreprennent des actions afin de les développer.

À Vierzon, C2S Services propose ses services au sein des pôles suivants : le maraîchage Bio, l'entretien des espaces verts et le nettoyage. La régie agit donc sur le secteur de l'emploi mais aussi du cadre de vie et de l'alimentation. En effet, elle propose des services aux habitant.e.s portés sur écologie, le « manger mieux », tout en sensibilisant à diverses thématiques et en favorisant le lien social. C'est notamment C2S Services qui prend en charge la gestion des composteurs, jardins partagés et jardins pédagogiques de la commune, en lien avec la municipalité, en plus d'assurer la vente de légumes labellisés Bio, auprès du grand public.

Activité de maraîchage

L'Ecopôle de la Chaponnière exerce donc cette activité via la production et la vente de légumes biologiques et elle gère dans le même temps un chantier d'insertion (avec des terrains agricoles en expérimentation) offrant ainsi aux apprenti.e.s maraîcher.e.s un soutien pour lancer leurs activités. En plus de leurs propres produits, iels proposent aussi des denrées issues de producteur.trice.s locaux, telles que du pain, des pâtes et des légumineuses, disponibles à la vente. Les produits peuvent être retirés sur différents points relais dans la ville, comme au centre social CAF du quartier Tunnel-Château, sur les marchés de Massay ou Méreau et achetés directement sur le site internet de La Chaponnière. Durant l'été sont organisés des marchés hebdomadaires, où des producteur.trice.s locaux sont présent.e.s. Ces événements incluent également une buvette, des concerts et d'autres animations.

Gestion des jardins partagés

La ville de Vierzon, la communauté de communes, et l'Ecopôle de la Chaponnière sont impliqué.e.s dans la recherche de terrains pour développer des jardins partagés. Iels réunissent les collectifs intéressés, établissent avec eux des contrats ainsi que des chartes et les accompagnent dans la gestion de leurs jardins grâce à l'appui de médiateur.trice.s jardin. Ces jardins partagés sont également des lieux de sensibilisation pour d'autres structures du territoire, contribuant ainsi à la création d'un réseau local. Auparavant, c'est Matthieu Martin qui s'occupait des jardins et du compostage et désormais, Charlotte Garsault a la charge de ces activités. Les jardins bénéficient du soutien de plusieurs acteur.trice.s locaux tels que les centres sociaux AJCV et CAF, Imanis et la Paroisse des Migrant.e.s, entre autres. Ces espaces ont pour vocation d'encourager la production locale, de promouvoir la biodiversité, de sensibiliser à l'environnement, et de favoriser la mixité sociale et l'inclusion des personnes. Ils permettent également de récolter des aliments, d'aider à mieux s'alimenter, et d'éduquer sur des aspects sociaux, écologiques et techniques liés au jardinage et à la récupération de matériaux. Ces jardins encouragent aussi les habitant.e.s à se réapproprier l'espace commun et à "renaturer" la ville.

Sur le site internet, une carte des jardins partagés est disponible, bien qu'elle ne soit pas encore à jour. Elle inclut les jardins situés à près de l'Église, avenue du Colonel Manhes, rue Gustave Flourens ainsi que rue de Jérusalem, avec les partenaires associé.e.s et les horaires de permanence. Actuellement, trois jardins partagés sont en activité sur la commune, tandis qu'un autre a cessé ses activités (voir Annexe B).

Gestion des jardins pédagogiques

Sur le site de La Chaponnière, un jardin pédagogique a été aménagé avec diverses plantes et parcours sensoriels. Ce jardin a pour objectif de sensibiliser le jeune public à la nature et au vivant, à travers des ateliers de semis, de recyclage, de compostage, ainsi que des activités de découverte de la faune.

La médiatrice y enseigne aux élèves les différentes étapes de la croissance des plantes, de la germination des graines à la production de fruits et légumes. Elle leur apprend également à entretenir le jardin, à arroser et même à récolter les produits cultivés. Il existe également un jardin à Vierzon, dans le quartier Tunnel-Château, qui sert, entre autres, de jardin pédagogique (voir Annexe C1).

Système de compostage

L'Ecopôle met à disposition des composteurs collectifs, situés à proximité des jardins et des habitations, où les habitant.e.s peuvent déposer leurs déchets verts. Ils fabriquent et installent ces composteurs, tout en sensibilisant les utilisateur.trice.s à leur utilisation. Le compost produit est ensuite réutilisé pour améliorer la qualité des sols et remplacer les intrants chimiques (qui est interdit au sein des jardins partagés).

Des actions de sensibilisation sont également menées à travers des ateliers pratiques, où les participant.e.s apprennent à composter, découvrent les bienfaits du compostage, et sont encouragé.e.s à le pratiquer chez elleux.

Par ailleurs, la Communauté de Communes propose de fournir des composteurs aux particuliers depuis la Loi de valorisation des déchets verts (janvier 2021).

b) La commune

À Vierzon, la commune s'implique dans le système alimentaire des habitant.e.s à différentes échelles :

- À travers le CCAS (centres sociaux, épicerie solidaire Épicéa, restaurant solidaire Entremets) ;
- À travers les jardins partagés (service de la GUSP) ;
- À travers les jardins familiaux communaux ;
- À travers la restauration collective dans les écoles (qui ne sera pas approfondie dans ce rapport).

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS est une structure obligatoire pour toutes les communes, mais les services comme le restaurant solidaire (L'Entremets), les aides à domicile et l'épicerie solidaire (Épicéa) présents à Vierzon, dépendent de la volonté des élu.e.s. L'épicerie fonctionne grâce à un budget accordé et voté par le CCAS (moyennant une contribution de 10% de la somme attribuée), des subventions et d'autres partenaires comme l'État et l'ANDES (Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires).

L'épicerie sociale Épicéa permet aux habitant.e.s qui rencontrent des difficultés à se nourrir d'accéder à des produits alimentaires et d'hygiène à des prix bien inférieurs à ceux des GMS (Grandes et Moyennes Surfaces). En plus de rendre plus abordable de nombreux produits, l'épicerie est perçue comme étant une solution moins stigmatisante vis-à-vis des bénéficiaires qui font leurs courses « comme tout le monde ». D'ailleurs, les prix en magasin sont affichés de manière claire et inclusive pour permettre une autonomie maximale. Un chéquier a été créé pour suivre le solde des bénéficiaires.

Comme toutes les structures d'aide alimentaire, elle fait face à une hausse de bénéficiaires depuis la pandémie de COVID-19. Le public est très varié et est constitué de familles, de personnes seules, d'étudiant.e.s de Vierzon ainsi que des populations primo-arrivantes.

En plus de proposer des produits à la vente, divers ateliers sont organisés, en lien avec l'alimentation, la famille ou la santé tels que activités sportives animées par un professionnel du sport,

des ateliers pédagogiques sur la parentalité, des interventions de santé, un salon du livre jeunesse et des ateliers de cuisine avec un nutritionniste.

En ce qui concerne l'approvisionnement de l'épicerie, ils récupèrent les invendus issus des partenaires de la grande distribution tels que Carrefour ou Leclerc, parfois des fruits et légumes provenant de la ferme Bio Les Jardins de l'Arnon, Épicéa est aussi conventionnée avec la Banque Alimentaire, ce qui lui permet de réaliser une collecte annuelle fin novembre et d'obtenir des denrées à un tarif préférentiel de 0,26 € le kilo. 1 fois par an, l'association Musulmans de France fait don de produits comme l'huile, le sucre et la farine. Parfois, des dons sont directement apportés par les citoyen.ne.s, en particulier ceux qui ont un jardin qui produit plus que ce qu'ils consomment. L'Épicerie aimerait cependant être plus visible auprès des habitant.e.s qui produisent afin que ces dernier.e.s les considèrent en cas de surplus de production.

Les produits achetés dans des grandes surfaces telles que Carrefour et Leclerc sont vendus à prix coûtant (sans marge) et les fruits et légumes ainsi que les produits dont la date limite de consommation est le jour même sont gratuits afin d'encourager leur consommation.

L'épicerie rencontre des difficultés telles que l'augmentation du nombre de bénéficiaires et la variabilité des quantités de produits reçus. Les réglementations plus strictes sur les dates limites de consommation (DLUO) ont réduit les produits disponibles. On observe tout de même l'effet inverse, puisqu'il arrive que de la nourriture soit jetée, faute d'avoir été consommée à temps par les bénéficiaires.

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité englobe diverses actions visant à organiser et coordonner les activités liées aux immeubles, équipements, espaces urbains, et services aux habitant.e.s. Elle améliore l'image et l'attractivité d'un quartier, tout en favorisant l'insertion et l'emploi, notamment dans les Quartiers Politiques de la Ville (QPV). En relation avec les acteur.trice.s de proximité, elle est l'intermédiaire entre la municipalité et les habitant.e.s dans la réalisation de projets. Dans les projets de rénovation urbaine, elle est essentielle pour accompagner le changement. L'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) insiste sur la nécessité de planifier à long terme conjointement avec les bailleurs sociaux.

Ce service représenté par Mme Valérie Portebois, est très impliqué dans la gestion des jardins partagés. En effet, ce service a permis la mise en place de bacs cultivés dans le quartier prioritaire de Tunnel-Château, en 2019, qui ont marqué les débuts du réseau de jardins partagés actuel.

La municipalité, par ce service, encadre les jardins partagés grâce à une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain communal ainsi que d'une charte que les habitant.e.s ou structures intéressées signent. En effet, la commune propose une location gratuite du terrain pour la personne représentant le collectif de jardinier.e.s. Un accord temporaire doit être signé entre la commune et le.la référent.e du collectif pour définir les conditions d'utilisation du terrain : la location est accordée pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour une période maximale de dix ans. Le.la responsable s'engage à faire signer la charte du réseau à chaque membre du collectif et à maintenir le terrain en bon état. La charte a été élaborée à travers l'exemple de celle des jardins partagés nantais. Cette dernière implique dans une dynamique le collectif de jardinier.e.s. Actuellement, les chartes sont en voie d'être actualisées puisque les collectifs de jardinier.e.s ont changé.

Les jardins familiaux communaux

La ville de Vierzon met à disposition des habitant.e.s des jardins familiaux, répartis en deux quartiers : l'Abricot et la Genette. En tout, 108 lots sont proposés, chacun divisé en plusieurs parcelles de tailles différentes, allant de 200 à 1 000 m² par lot. Certaines parcelles sont elles-mêmes subdivisées en une vingtaine de lots.

Actuellement, 159 lots sont déjà loués, et la demande reste forte, avec plus d'une centaine de personnes sur liste d'attente. Le prix de location est très abordable, allant de 15 à 30 euros par an, en fonction de la taille du terrain. Quelques personnes exercent une activité professionnelle depuis quelques années sur des terrains communaux, le prix est donc plus élevé pour elleux.

Le suivi de l'utilisation des parcelles se fait de manière souple : une fois par an, un.e agent.e municipal.e vérifie si les terrains sont bien entretenus et utilisés. En cas d'absence prolongée, la mairie prend contact avec le.la locataire, mais généralement, les utilisateur.trice.s préviennent eux-mêmes s'iels souhaitent résilier. Le « turnover » est faible, mais dès qu'un lot se libère, il est attribué à la prochaine personne sur la liste d'attente.

c) Les associations

Le réseau associatif est assez dense à Vierzon qui peut compter sur plusieurs associations à vocation sociale et solidaire. Les trois associations les plus importantes du territoire étant le Secours Populaire, les Restos du Cœur et IMANIS, ce sont celles-ci qu'il paraît le plus pertinent d'interroger.

Le Secours Populaire

Le Secours Populaire est une association à but non lucratif qui intervient sur les plan matériel, médical, moral et juridique auprès de personnes en difficultés. À Vierzon, c'est au 10, Rue Jean-Jacques Rousseau que l'association a établi ses locaux, à une quinzaine de minutes à pied du centre-ville. L'association propose un vestiaire solidaire, des jouets, du mobilier mais aussi des paniers alimentaires et des produits d'hygiène, ainsi que des vélos de seconde main qui permettent de participer à l'achat de certains produits. Des aides juridique et médicale (permanence hebdomadaire de professionnel.le.s de santé, en lien avec l'association LAASSO) accompagnent les personnes qui en font la demande.

Mode de fonctionnement

L'antenne de Vierzon dépend de celle de Bourges et ne compte qu'une salariée parmi les quelques 130 bénévoles. Ces dernie.re.s sont, pour la plupart à la retraite et font preuve d'un engagement sur la durée. La majorité de ces bénévoles sont elleux-même bénéficiaires du Secours Populaire. En ce qui concerne les bénéficiaires, iels sont à 95% dirigé.e.s vers la structure par des assistant.e.s sociaux (mode de fonctionnement propre au département du Cher, les autres antennes reposant plutôt sur la venue spontanée des personnes) sinon, un dossier doit être déposé auprès du Secours Populaire.

Pôle alimentation

Le Secours Populaire distribue des colis alimentaires aux personnes en difficulté. Chaque week-end, environ 80 colis sont remis aux bénéficiaires, et les mardis et jeudis, environ 40. Les bénéficiaires ont droit à un colis par mois pour une participation symbolique et facultative de deux euros. Même lors de la pandémie de COVID-19, le Secours Populaire est resté actif, et depuis, la demande de colis alimentaires ne cesse d'augmenter.

Provenance des ressources alimentaires

Les denrées alimentaires proviennent principalement de la récupération des invendus grâce à la plateforme Phenix et à l'Association Don Nature (ADN), qui propose des produits récupérés à des prix symboliques. Cela permet aux entreprises de bénéficier d'avantages fiscaux en réduisant leurs impôts. Cependant, le Secours Populaire manque de produits frais comme les fruits et légumes et doit donc acheter auprès des grandes et moyennes surfaces vierzonnaises. Une grande partie des produits distribués sont des denrées dont la DLUO est dépassée (donc retirée de la vente en GMS mais encore consommables). Les invendus récupérés des grandes surfaces sont donnés gratuitement.

Le Secours Populaire collabore également avec des producteur.trice.s locaux quand cela est possible, comme Patapain, l'Écopôle de la Chaponnière, et des fournisseurs de pommes de terre, œufs ou pommes provenant de l'Indre et de Saint-Martin-d'Auxigny. Iels reçoivent aussi des dons de vélos et sont autorisés, depuis 2019, à récupérer des vélos dans certaines déchetteries locales. Ces vélos sont réparés dans leur atelier, par des bénévoles, puis revendus à des prix accessibles pour financer l'achat de nourriture.

Autres ressources et partenariats

En plus des vélos, le Secours Populaire reçoit des fonds grâce à un partenariat avec l'association "Éco Logique", qui gère les écotaxes. En fonction du nombre de vélos réparés, une partie de cette taxe est restituée à l'association (ce qui leur a rapporté environ 4000 euros l'année dernière). Les dons privés et les fonds européens pour l'aide alimentaire (FEAD) constituent d'autres sources de soutien. Lorsque certains appels d'offres liés au FEAD restent infructueux, le Secours Populaire et d'autres associations demandent que les fonds inutilisés leur soient redistribués.

L'association souhaiterait également créer un atelier cuisine en partenariat avec l'ALF (Apprendre le français), dont les locaux sont situés place Vaillant Couturier. Cependant, leurs locaux actuels n'étant pas accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR), iels travaillent à réaménager leur local pour y installer une cuisine. Puisque le Secours Populaire n'est pas situé dans un quartier prioritaire de la ville (QPV), l'association cherche à s'associer avec des structures implantées en QPV, ce qui leur permettrait d'accéder à certains appels d'offres.

Accessibilité

Au début, les structures comme le Secours Populaire n'étaient pas toujours bien implantées dans certains quartiers, ce qui suscitait une certaine méfiance de la part des habitant.e.s. Cependant, les bénévoles ont pris l'initiative d'aller parler directement aux résident.e.s, ce qui a permis de créer un climat de confiance. Certains bénéficiaires vivent à proximité, mais beaucoup

viennent de loin et souvent à pied. Pour faciliter l'accès, il existe quand même un point d'arrêt du VIB (le bus local) à proximité, que plusieurs personnes utilisent.

Par ailleurs, le Secours Populaire dispose d'un fourgon qui permet parfois de livrer des colis alimentaires, notamment à Saint-Hilaire-de-Court pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer. Ces livraisons sont possibles pour les personnes qui en font la demande, offrant ainsi une flexibilité pour les bénéficiaires en situation de mobilité réduite.

Lien avec le réseau et gestion des ressources

En matière de gestion des horaires de réception de la nourriture, il existe parfois des difficultés liées à l'approvisionnement, notamment pour les produits périssables qui peuvent se détériorer rapidement. Cette situation entraîne parfois du gaspillage.

Par moments, il y a un excès de nourriture, ce qui souligne la nécessité d'améliorer la coordination entre les différentes structures de distribution alimentaire locales. Le Secours Populaire entretient des liens réguliers avec des associations comme Épicéa, l'épicerie solidaire, en revanche, les Restos du Cœur ne collaborent pas particulièrement avec ces structures sociales. Cette absence de communication et de coordination entre certaines associations rend plus difficile la gestion collective des denrées et des bénéficiaires.

Ainsi, il y a un réel besoin de mieux se coordonner pour mutualiser les ressources alimentaires et optimiser la distribution tout en évitant les pertes alimentaires, afin de répondre efficacement aux besoins croissants.

Les Restos du Cœur

Mode de fonctionnement

Aux Restos du Cœur de Vierzon, il y a environ une quarantaine de bénévoles, majoritairement des retraité.e.s. Au début, les bénéficiaires doivent remplir un questionnaire portant sur leur situation (habitat, aides sociales, etc.), qui permet d'attribuer un nombre de points en fonction de leur précarité. Plus une personne accumule de points, plus elle a droit à une aide importante. Les inscriptions se font deux fois par an, une fois pour l'été et une fois pour l'hiver.

La fréquentation varie entre les périodes estivales et hivernales, car les critères d'admissibilité sont plus stricts en été. Si une personne ne correspond pas aux critères d'admission, elle peut être réorientée vers les assistant.e.s sociaux. Les bénévoles reçoivent également des formations gratuites proposées par les Restos du Cœur pour mieux accompagner les bénéficiaires.

Pôle alimentation

L'aide alimentaire est organisée autour de quatre secteurs de distribution : les laitages, les desserts, les fruits et légumes (frais ou en boîte), et les produits préparés ou congelés, incluant viandes et autres produits. Chaque bénéficiaire dispose d'un certain nombre de points et chaque produit correspondant à un point. Ils ne peuvent utiliser leurs points qu'une fois par semaine, avec un minimum de 7 points par personne. Les colis distribués sont généralement prévus pour deux à trois jours.

Provenance des ressources

Les Restos du Cœur fonctionnent principalement grâce aux dons. Ces dons proviennent de différentes sources : l'Europe, des organismes nationaux et départementaux, ainsi que des supermarchés, qui offrent des produits à date limite de consommation courte. Les ramasses ont lieu plusieurs fois par semaine. Une grande collecte annuelle est également organisée juste avant le spectacle des *Enfoirés* pour récolter des dons supplémentaires. Les fruits et les dons proviennent principalement des supermarchés. Contrairement à certaines autres structures, ils n'achètent pas aux producteurs locaux et dépendent entièrement des dons.

Bien qu'ils pourraient potentiellement créer un lien entre les bénéficiaires et les jardins partagés, cela n'est pas une priorité en raison de la charge de travail importante déjà existante. Est souligné également le besoin de "gens motivés" pour développer de tels projets.

Lien avec le réseau

Il y a peu de coordination entre les Restos du Cœur et les autres structures locales, malgré leur proximité géographique. Par exemple, Épicéa, mentionne parfois jeter des surplus alimentaires faute de mutualisation des ressources. Les Restos du Cœur ne réorientent généralement pas leurs bénéficiaires vers d'autres associations, excepté le Secours Populaire.

Services proposés

En plus de l'aide alimentaire, les Restos du Cœur proposent des distributions de livres, d'habits, de produits d'hygiène, et d'articles pour bébés, ainsi qu'un espace de rencontre. Avant la pandémie de COVID-19, il existait un programme permettant d'obtenir des licences de sport à prix réduit, notamment pour le football, ainsi que des réductions dans des magasins de sport.

Accessibilité

Le centre des Restos du Cœur est situé au 10 rue Anatole France, après avoir changé de localisation. Auparavant près du cinéma, la structure a déménagé car certains.e.s bénéficiaires n'osaient pas venir craignant d'être vu.e.s. Beaucoup viennent récupérer leurs colis à pied, même si la distance est parfois importante, ce qui montre la difficulté d'accès pour certains.e.s bénéficiaires.



Fonctionnement interne

L'association dispose de plusieurs antennes dans le Cher. À Vierzon on trouve deux accueils de jour et une pension de famille comprenant 14 logements autonomes, une salle collective, et des activités communes, comme la préparation des repas et l'entretien des logements. Il y a également un jardin au sein de la pension, en collaboration avec l'Écopôle et encadré par l'hôte.sse de l'accueil de jour. Le principal défi réside dans le besoin constant d'accompagnement. Sont organisés des jardins partagés et des repas collectifs, mais le manque de temps de l'hôte.sse et des bénéficiaires, qu'il faut mobiliser, rend ces projets difficiles à pérenniser.

Provenance des ressources

Le financement de l'association est instable et doit être renouvelé chaque année. Les principales sources de financement proviennent de la DDETSPP (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations), de la Fondation Abbé Pierre, de la politique de la ville, et dans une moindre mesure, du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

Services proposés

Les accueils de jour offrent divers services pour les personnes en difficulté de logement : buanderie, accompagnement administratif, petit-déjeuner gratuit, accès aux sanitaires, et cuisine. Des ateliers cuisine ont été organisés par une employée de l'association, et ces derniers fonctionnent bien car beaucoup des bénéficiaires n'ont pas les moyens de se procurer des paniers au Secours Populaire ou aux Restos du Cœur. Ils peuvent également apporter de la nourriture et cuisiner sur place. Le jardin de l'accueil de jour, auquel on accède directement par le bâtiment, n'est pas utilisé, contrairement à celui de la pension de famille, qui l'est régulièrement. Le sol y est de qualité moyenne et nécessiterait d'être travaillé. Il a déjà été paillé avec l'aide de l'ESAT, et des jardinières ont été construites avec eux, mais elles doivent encore être décorées, un travail qui doit être réalisé avec les bénéficiaires pour favoriser leur implication.

Défis liés à l'engagement des bénéficiaires

Un des grands défis est le manque de temps et d'engagement durable des bénéficiaires, qui sont souvent préoccupé.e.s par leurs besoins immédiats, comme se nourrir et se loger. L'accompagnement constant est essentiel, car les bénéficiaires sont souvent en situation de fragilité sociale et sont en recherche d'un sentiment d'appartenance. Une personne référente pour superviser le jardin serait nécessaire, mais l'association manque de moyens pour une telle médiation. Les préjugés sur ce public peuvent aussi rendre la médiation essentielle. Il est crucial d'avoir une personne capable de réguler le fonctionnement et de motiver les personnes.

d) Les initiatives habitantes

À Vierzon, certain.e.s habitant.e.s ont soumis à la municipalité leur volonté d'entreprendre leur propre projet de maraîchage. Par la suite seront explicités deux projets à l'initiative des résident.e.s vierzonnais.e.s, le premier pour l'établissement d'un tiers-lieu maraîcher urbain, le second pour la mise à disposition d'un terrain à destination d'une autoproduction.

Projet d'un tiers-lieu de maraîchage et horticulture

Ancien entrepreneur dans la cyclo logistique et depuis peu installé à Vierzon, cet habitant souhaite monter son projet d'écolieu avec son associé, au 100 rue Anatole France, sur une parcelle qui appartient à l'horticulteur Francis Boutron. Ce dernier n'étant plus en activité a mis à la vente son terrain sur lequel demeurent les serres autrefois utilisées pour de l'horticulture professionnelle.

Le choix de Vierzon s'explique par plusieurs atouts : le foncier y est abordable, ce qui est attractif dans le contexte de mouvements comme "#ParisJeTeQuitte" et le canal constitue un véritable lien pour les déplacements à vélo. De plus, le réseau local est facile à intégrer car très développé.

Le projet consiste à réaliser sur cette parcelle une zone de production et de vente associée à une guinguette :

- Pratique de l'horticulture (M. Boutron apportera d'ailleurs son expertise en horticulture pour accompagner ce volet du projet) ;
- Zone de permaculture dont le design serait pensé par une personne en insertion de C2S Services ;
- Pépinière à destination d'une production ornementale et de maraîchage BIO ;
- Espace guinguette ouvert une centaine de jours dans l'année, dont les produits seront transformés sur place ;
- Animations autour de la permaculture, du jardinage, etc. ;
- Vente sur place de la production ainsi que point de collecte pour les producteurs de Mery-sur-Cher (par ailleurs, les deux associés souhaitent acquérir une parcelle de trois hectares à Mery-sur-Cher pour cultiver des petits fruits) ;
- Réparation de vélos, projections de films ;

Cependant, la parcelle étant contrainte par la réglementation du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) en particulier par celle de la zone B correspondant à un aléa moyen, l'implantation de la guinguette pourrait être compromise. La guinguette pourrait être démontable ou surélevée afin de le faire concorder aux obligations du PPRI.

Détenteur du BPREA (Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole), l'entrepreneur estime qu'il sera en mesure de percevoir un salaire au bout de 5 ans. Pour le lancement du projet, le Crédit Agricole le finance à hauteur de 140 000 euros et 30 000 euros sont apportés par les 2 associés. Les serres installées en plus de celles déjà existantes seront financées par la région. Il serait envisagé d'explorer les possibilités offertes par les fonds agricoles européens, notamment le FEADER.

Actuellement, le dossier doit être construit en collaboration avec la Chambre d'Agriculture avant la fin du mois d'août 2024. L'année 2025 marquera le lancement du projet, avec les premières ventes prévues pour mai-juin.

Enfin, le projet pourrait bénéficier de l'opportunité offerte par le cyclotourisme du Canal à vélo, attirant ainsi des visiteurs à vélo ou à pied, ainsi que de la proximité de la résidence étudiante en projet rue du Bas de Grange. D'autre part, ils pourraient potentiellement se positionner sur des marchés publics et proposer leurs services de pépiniéristes, en collaboration avec la ville.

Pour le lancement du projet, il sera nécessaire de mobiliser « plusieurs dizaines » de camions, afin de préparer le sol de manière adéquate. Cette préparation nécessitera une grande quantité d'intrants, notamment du broyat de déchets verts et des tontes, disponibles en automne et au printemps, ainsi que beaucoup de matière organique. Il serait envisagé de se rapprocher des services des espaces verts de la ville pour récupérer ces ressources, favorisant ainsi un circuit court et évitant d'importer des intrants de l'extérieur. Par ailleurs, l'utilisation de fumier provenant des centres équestres locaux pourrait également être envisagée pour enrichir le sol.

Projet de jardin collectif destiné à l'autoproduction

A la retraite et bénévole au Secours Populaire, cette passionnée de jardinage, recherche actuellement une parcelle de 500 à 1500 m², idéalement située près du centre-ville ou dans le quartier Bois d'Yèvre, pour y créer un jardin dédié à l'autoconsommation et à la production potagère. Elle cherche une parcelle équipée d'un point d'eau, idéalement d'une cabane à outils et clôturé.

Elle souhaite y impliquer une quinzaine de personnes, principalement des habitant.e.s du quartier avec qui elle entretient déjà des liens d'amitié ou de voisinage. Bénéficiaire du Revenu de Solidarité Active (RSA), elle tient à ce que les récoltes issues de ce jardin soient partagées entre les participant.e.s, et désire faire don des surplus au Secours Populaire, qui lui ont fait part de leur intérêt.

Elle a déjà pris des initiatives en collaboration avec la mairie, qui lui a proposé un terrain, bien que la signature de la convention soit encore en attente. En effet, il s'agirait qu'elle reprenne l'ancien jardin partagé de la rue de Jérusalem, abandonné en 2023 (voir Annexe C5). Il est envisagé d'exploiter l'ancien puits sur la parcelle pour stabiliser l'approvisionnement en eau.

Cette habitante a déjà une expérience dans un autre jardin partagé (celui de l'Église), mais avait trouvé que les animations y prenaient trop de place par rapport à ses besoins de production. Elle espère voir ce projet se concrétiser pleinement d'ici 2025 et reste ouverte à d'autres propositions de terrains si ceux-ci sont mieux adaptés.

3. Les habitant.e.s : habitudes et besoins

a) Réalisation de l'enquête

La partie précédente nous a permis de réaliser un état des lieux de l'écosystème alimentaire vierzonnais duquel il découle plusieurs questionnements :

- Au vu de la longue liste d'attente pour les jardins ouvriers communaux ;
- Au vu des changements dans les collectifs de jardins partagés ;
- Au vu de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire ;
- Au vu des initiatives et de la dynamique déjà mise en place sur le territoire :

Il est intéressant de se demander dans quelle mesure les aménités actuelles répondent aux besoins des habitant.e.s : quelles sont les points à améliorer ? À développer ? Quels sont, au contraire, les aspects qui ne conviennent pas – s'il y en a ?

L'enquête qui suit tente donc d'apporter des éléments de réponses à ces interrogations. A la quête de données tant quantitatives que qualitatives, les objectifs ont été de prendre connaissance des habitudes alimentaires des habitant.e.s vierzonnais.e.s ainsi que de leurs avis et besoins et termes de circuit court et autoproduction. Des résultats de cette enquête seront tirées des conclusions, du moins, des pistes de réflexion pouvant orienter les actions en faveur du renforcement du réseau alimentaire local.

L'enquête s'est déroulée sur trois semaines entre la réalisation d'une ébauche du questionnaire et la fin de récolte de données.

L'enquête a été réalisée entre fin juin et début juillet, en collaboration avec le Conseil Citoyen de Vierzon, des associations locales, et moi-même. Le Conseil Citoyen, mis en place en janvier

2016, est composé de 8 membres particulièrement actif.ve.s, principalement retraité.e.s. Ce conseil a pour rôle de donner son avis ou de soumettre des propositions sur divers sujets concernant le cadre de vie dans la commune.

Je me suis tournée vers le Conseil Citoyen, puisqu'il est la porte d'entrée vers des citoyen.ne.s engagé.e.s et volontaires et qu'il s'agit d'un collectif profondément ancré dans le territoire, apportant ainsi crédibilité et regard critique à mon étude. La visibilité du Conseil Citoyen a donc été mise à profit pour mener cette enquête et légitimer mon travail.

L'enquête était de nature semi-directive, mêlant des approches qualitatives et quantitatives pour évaluer de manière globale les besoins, points de vue, et envies des participant.e.s tout en accordant de la place aux anecdotes de vie et divagations. L'objectif était de capter des tendances, sans ignorer les avis uniques. La collecte des réponses s'est fait des deux manières différentes : une partie des enquêté.e.s ont répondu seul.e.s, et l'autre partie ont été interrogé.e.s. L'enquête, d'une durée d'environ 15mn, ciblait exclusivement la population vierzonnaise et était menée dans des lieux où les personnes étaient susceptibles d'être déjà sensibilisées à la question de mieux se nourrir et à moindre coût, comme sur les marchés, les associations d'aide alimentaire, etc.

Pour la création du questionnaire, j'ai d'abord défini les informations essentielles que je souhaitais recueillir, notamment sur les habitudes alimentaires, les jardins partagés, et les jardins familiaux. Le questionnaire a été modifié avec l'aide du Conseil Citoyen, qui avait déjà mené une enquête en 2018 sur le quartier de Tunnel-Château. Une fois la version finale établie, nous avons convenu des rôles de chacun.e ainsi que des lieux de diffusion de l'enquête. Le questionnaire devait être simple, standardisé, et accessible, y compris pour des personnes maîtrisant mal le français. Les membres du Conseil, particulièrement actif.ve.s dans la vie locale, ont facilité l'accès aux diverses associations par le réseau de contacts qu'ils entretiennent. Les lieux de collecte comprenaient le marché du centre-ville, le marché Henri Sellier, les Restos du Cœur, le Secours Populaire, et l'Épicerie Sociale Epicéa. La collecte des entretiens a duré deux semaines, avec pour objectif de recueillir une cinquantaine de réponses : nous en avons finalement recueilli 83.

b) Résultats notables

Pour consulter le questionnaire vierge, voir Annexe E.

Concernant le profil des enquêté.e.s

Sur l'ensemble des 83 personnes interrogées :

- 58 sont des femmes ;
- 24 sont des hommes ;
- 1 NSPR.

En ce qui concerne le lieu d'habitation :

- 30 vivent en appartement dont 1 avec jardin ;
- 50 vivent dans une maison avec jardin ;
- 1 vit dans une maison sans jardin ;
- 2 ne sont pas connus.

Les personnes viennent de tout Vierzon : quartier de la gare, Clos du Roy, centre-ville, Forges, Bellevue, Bourdoiseau, Chaillot, les Crêles, Bois d'Yèvre, Bellon, Villages, Gagarine, Tunnel, Sellier, Colombier, St Martin, Bourgneuf, Beausite, Gustave Flourens, Route de Paris...

Parmi ces personnes :

- 25 ont plus de 66 ans ; ce qui représente 30,1%
- 23 ont entre 56 et 65 ans ; ce qui représente 27.7%
- 11 ont entre 46 et 55 ans ; ce qui représente 13.3%
- 7 ont entre 36 et 45 ans ; ce qui représente 8.4%
- 11 ont entre 26 et 35 ans ; ce qui représente 13.3%
- 6 ont entre 16 et 25 ans ; ce qui représente 7.2%

Le nombre moyen de membres par foyer est de 2,2 ; le nombre d'enfants par foyer est de 0,4.

Les lieux sur lesquels les répondant.e.s ont été interrogé.e.s se répartissent de la façon suivante :

- 49 ont été interrogé.e.s sur le marché Henri Sellier ;
- 16 ont été interrogé.e.s à Epicéa ;
- 7 ont été interrogé.e.s au Secours Populaire ;
- 6 ont été interrogé.e.s aux Restos du Cœur ;
- 5 ne sont pas connus.

Tableau 1 : Lieu de rencontre des enquêté.e.s selon leur âge

	Restos du Cœur	Épicéa	Secours populaire	Marché
66+	0	1	1	21
56/65 ans	1	1	2	18
46/55 ans	1	3	2	4
36/45 ans	3	2	0	1
26/35 ans	1	5	2	3
16/25 ans	0	4	0	2

Tableau 2 : Lieu de rencontre des enquêté.e.s selon le profil

	Aide alimentaire Homme	Aide alimentaire Femme	Marché Homme	Marché Femme
66+	0	1	5	16
56/65 ans	3	1	5	13
46/55 ans	0	5	3	2
36/45 ans	2	3	0	1
26/35 ans	3	5	0	3
16/25 ans	0	4	1	1

On remarque que la plupart des enquêté.e.s interrogé.e.s sur le marché sont plutôt âgé.e.s et qu'à l'inverse, la plupart de ceux rencontré.e.s au sein de structures d'aides alimentaires (Restos du Cœur, Secours Populaire, Epicéa) sont plutôt jeunes. En effet, la médiane de la série statistique « Aide alimentaire » (Tableau 2) est de 35 ans (il y a autant de personnes de +35 ans représentées que de personnes de -35 ans). De la même manière, la médiane de la série statistique « Marché » (Tableau 2) est de 55 ans (il y a autant de personnes de +55 ans représentées que de personnes de -55 ans).⁴

Concernant les habitudes alimentaires des enquêté.e.s

Intérêt pour la question alimentaire

Divers profils sont représentés dans cette rubrique. Les temps de préparation varient de 20mn à plus d'1 heure, tous les jours ou quelques fois par semaine.

On relève cependant quelques convergences parmi les réponses :

- Le plaisir de cuisiner pour les autres : de nombreuses personnes ont mentionné le fait de passer un temps accru en cuisine lorsqu'il « y a du monde », « les enfants », ou « la famille » ;
- Le manque de temps qui peut décourager à cuisiner : « pas le temps », « zéro temps », « minimum syndical de temps », « horaires décalés » ;
- L'importance accordée à la cuisine dans le cadre d'une alimentation saine : le parallèle a plusieurs fois été fait entre la cuisine et la consommation de produits sains, bruts « pour ne pas consommer de transformé », « n'achète pas de produits transformés » ;
- La pratique du « batch-cooking » : « prépare pour plusieurs jours », « conserve pour l'hiver », « prépare pour congeler » ;
- Désintérêt pour la nourriture qui n'a qu'une fonction « biologique » : « Il faut manger », « par obligation ».

Habitudes de consommation

Le régime alimentaire le plus représenté est le régime omnivore. Quelques personnes interrogées sont végétariennes. Les codes alimentaires prescrits dans le cadre religieux ne sont pas pris en compte dans l'enquête qui ne concerne que les produits non carnés.

La majorité des répondant.e.s indiquent qu'ils consomment une majorité de produits bruts. On remarque qu'un lien de corrélation existe entre les personnes qui ne montrent aucun intérêt pour la cuisine (ou qui ne cuisinent pas par manque de temps) et une consommation majoritaire voire exclusive de produits transformés ainsi qu'une préférence pour les GMS.

Sur les 83 réponses, les lieux de l'alimentation suivants ont été cités :

- GMS (Grandes et Moyennes Surfaces) : 67 fois
- Marché : 62 fois
- Producteur.trice.s locaux : 24 fois
- Autoproduction : 22 fois

⁴ Calculées grâce à la méthode des cumulés croissants.

- Épicerie sociale Épicéa : 15 fois
- Aide alimentaire : 14 fois
- Autre : 6 fois
- Épicerie spécialisée : 1 fois

On note que les personnes questionnées sur les marchés ne sont pas bénéficiaires de l'aide alimentaire (personnes rencontrées sur le marché et n'ayant cité ni Aide alimentaire ni Épicerie sociale lors de la question sur la provenance de leurs fruits et légumes). La situation inverse n'est pas aussi tranchée puisque plus de la moitié des personnes interrogées sur les lieux d'aide alimentaire ou à l'épicerie sociale se rend au marché.⁵

En ce qui concerne le(s) facteur(s) le(s) plus important(s) lors de l'achat, il s'agit du prix (cité dans 80% des réponses) suivi de la qualité puis de la provenance. La saison n'a que peu d'impact sur le choix des enquêtés.e.s. Pour certains ménages, le seul critère pris en compte lors de l'achat est le prix (13% d'entre eux).

Consommer local

Les produits locaux sont pour la plupart issus de producteur.trice.s de la région et particulièrement des communes aux alentours de Vierzon.

Les produits laitiers sont les produits les plus cités (fromage de chèvre, crème, lait). Les producteur.trice.s de MumuBiquette et de La Ferme des oliviers, tous.tes deux situés.e.s à Vierzon sont particulièrement appréciés.e.s des enquêtés.e.s. Les communes de Vignoux et Méreau ainsi qu'une coopérative de lait près d'Orléans sont évoquées au cours des entretiens.

Les fruits et légumes arrivent en deuxième position avec notamment les producteur.trice.s Les Jardins de l'Arnon (Lury-sur-Arnon) ainsi que des « producteurs de l'Indre » et la commune de St-Martin-d'Auxigny, renommée dans la région pour ses productions de pommes.

Ensuite les œufs et la viande sont issues « origine France », de « fermes locales » ou achetés « directement au producteur » sans grande précision.

Finalement, ce sont les produits d'épicerie telles que les lentilles du Berry, la confiture ou encore le miel.

Les principaux freins à la consommation de produits locaux sont le prix ainsi que la logistique, qui s'accompagne d'un « manque de transports » et plus généralement d'un « manque de mobilité ». En effet, les producteur.trice.s pratiquent généralement de la vente directe sur site et se situent en périphérie des zones urbaines « denses » ce qui peut être une contrainte pour les personnes qui ne sont pas véhiculées ou qui ne peuvent pas/plus se déplacer. De plus, il n'est pas toujours aisé pour ces producteur.trice.s de se réunir au sein d'un même lieu et de nombreuses contraintes peuvent créer des barrières à l'entrée (création d'un collectif, achat ou location d'un lieu, acheminement des produits jusqu'au site, communication, manque de main d'œuvre sur leurs exploitations, etc.). Aussi, certaines personnes ont évoqué le fait que consommer local n'était pas ancré dans leurs habitudes.

⁵ Observations issues de l'analyse du tableau de données

Concernant les jardins partagés

44 personnes disent connaître au moins 1 jardin partagé à Vierzon, 32 n'en connaître aucun et 11 ne savent pas les citer ou ne citent pas d'actuels jardins partagés. Dans le réseau des jardins partagés vierzonnais, c'est le jardin de Tunnel-Château qui est le plus connu (14 personnes) puis ceux de l'Église Notre-Dame et de Gustave Flourens (4 personnes) et celui du Clos du Roy (3 personnes).

Parmi les réponses qui ne citent pas d'actuels jardins partagés ont été cités les termes « Chaponnière », « Sellier » et « mairie », ce qui indique peut-être un manque de compréhension du terme « jardin partagé ». ⁶ En effet, il n'y a pas de jardin partagé sur le site de l'Ecopôle de la Chaponnière bien qu'il y ait un jardin pédagogique. Le terme « Sellier » fait certainement référence aux anciens jardins partagés rue Grand Clément qui ne sont plus en activité. Il n'y a pas de jardin partagé lié à la Mairie.

Parmi les personnes qui connaissent les jardins partagés, au moins la moitié ne les fréquentent pas. Les principaux freins à la fréquentation des jardins partagés sont le manque de temps en majorité (7) puis le fait de ne pas savoir jardiner ainsi que la méfiance quant au respect des règles du jardin (« manque de propreté », « pas de respect »). Le manque de matériel et les problèmes de santé ont été évoqués. Au contraire, la principale raison qui incite les personnes qui les fréquentent à le faire est la médiation et les animations sur les jardins.

Les répondant.e.s sont tout de même favorables à la mise en place de jardins partagés desquels ils soulèvent des aspects favorables en termes de lieu de rencontres et de sociabilité (« convivial », « vie de quartier », « solidarité », « collectif ») mais aussi comme étant vecteur d'inclusion et d'intégration (« intergénérationnel », « s'aider », « ouverture aux autres »). Les potentialités nourricières sont appréciées et recherchées (« usage nourricier », « bonne production », « produits sains », « économies ») ainsi que les aspects récréatifs et liés à la qualité de vie (« loisirs », « proximité », « animation », « aime jardiner », « pas de jardin »). Aussi, ces jardins participent à la sensibilisation de ceux qui y participent (« partage et échanges de recettes », « découvrir des légumes », « bouger », « partages d'expériences », « échanges de compétences »).

Ils proposent comme pistes d'améliorations :

- Une communication renforcée (par exemple, 43 personnes sur les 83 n'avaient pas connaissance de la présence d'un.e médiateur.trice sur les jardins)
- Une amplitude horaire accrue ;
- Le prêt ou partage de matériel ;
- Un troc'plants ;

Concernant les jardins ouvriers

La dernière rubrique concerne les jardins ouvriers/familiaux (parcelles individuelles à cultiver). Parmi les interrogé.e.s 35 d'entre eux sont plutôt intéressés par l'entretien d'un jardin « en toute indépendance », à condition que les jardins soient raccordés aux réseaux de la ville ou du moins disposent d'eau et d'électricité et soient fermés (« sécurisés », « éviter les enfants qui

⁶ On note que ce mot n'a pas été explicitement défini sur le questionnaire dans l'optique d'évaluer le potentiel impact du réseau des jardins partagés sur la commune.

courent »). Les 8 personnes qui ont répondu qu'elles n'étaient pas intéressées évoquent diverses raisons : « manque de temps », « pas envie », « trop physique », a « déjà un jardin », etc.

Qu'est-ce que ça peut nous indiquer ?

Les jardins partagés vierzonnais ne semblent pas être bien connus par les habitant.e.s

La communication autour des jardins partagés s'est fait notamment au travers de la presse (Le Berry par exemple) ainsi que par de l'affichage ou au cours d'évènements tels que le Jour de la Terre, les fêtes de quartiers, la Quinzaine du Goût, etc. Malgré les efforts fournis, une grande proportion d'habitant.e.s ne se rend pas sur les jardins partagés voire n'en n'a pas connaissance. Cependant, les points positifs relevés par les habitant.e.s indiquent que les jardins partagés participent effectivement à l'amélioration du cadre de vie et représentent un atout certain dans un quartier.

Les jardins ouvriers et familiaux semblent intéresser les habitant.e.s

Dans un premier temps, les réponses positives à la question concernant les jardins ouvriers, parallèlement à la liste d'attente des jardins ouvriers communaux, en confirment le besoin. On remarque d'ailleurs que les points d'amélioration proposés par les habitant.e.s relient davantage du mode de fonctionnement d'un jardin familial/ouvrier que partagé. En effet, les demandes de clôture, amplitude horaire large, ainsi que les objectifs de production et le désir d'autonomie se correspondent plutôt dans les jardins ouvriers. Il est important de noter tout de même l'envie et le besoin de ces mêmes habitant.e.s de pouvoir disposer d'animation et d'accompagnement pour acquérir des compétences.

Le prix et la mobilité semblent être les critères principaux à l'accès à l'alimentation locale

En ce qui concerne le prix, il apparaît effectivement qu'il est un levier sur lequel jouer pour favoriser la consommation de produits locaux. Il s'agit même du critère le plus important lors de l'achat de denrées alimentaires. Les actions menées en faveur d'une baisse des prix telles que l'autoproduction, le soutien des producteur.trice.s locaux ou le renforcement du réseau d'aide alimentaire peuvent répondre à la demande des habitant.e.s en ce sens. Aussi, les difficultés en termes de mobilité et de transport indiquent que des solutions doivent être apportées pour faciliter les déplacements ou alors rapprocher les producteur.trice.s des consommateur.trice.s.

B. Une question d'échelle

1. « Faire système... »

La population vierzonnaise a pu faire part, pendant l'enquête, de demandes ainsi que de besoins auxquels on doit trouver des solutions adaptées. Tous.tes n'ont pas les mêmes besoins (besoin de se nourrir, besoin de lien social, besoin d'espaces verts...), le même bagage en termes de jardinage, ni les mêmes envies.

« Faire système » vaut mieux que « faire silo ». La Part Citoyenne.

Pour faire face à la multiplicité des profils et donc des demandes et des besoins, il est nécessaire de proposer plusieurs actions qui pour être cohérentes doivent s'ancrer dans un système d'ensemble. En effet, la notion de système est la clé dans l'optique de favoriser l'accès à une alimentation abordable et de qualité. Des actions seules n'auront pas la même portée qu'un ensemble de dispositifs qui accompagnent l'habitant.e à tous les stades de son « chemin » vers l'autonomie alimentaire. Il s'agit effectivement d'accompagner, au travers de sensibilisation (ateliers autour du jardin, de l'alimentation, évènements, etc.) ainsi que d'une mise à disposition d'espaces communaux (jardins, partagés, jardins familiaux, etc.) les habitant.e.s pour tendre vers l'autonomie alimentaire.

Le système est donc guidé par les deux axes suivants autour de l'objectif « Convertir les délaissés urbains en parcelles de maraîchage mises à disposition des populations démunies » :

- Des actions transverses sont mises en place (ou maintenues) pour impliquer les habitant.e.s :
 - o Sensibilisation à l'alimentation et à la cuisine (découverte de fruits et légumes, cuisine mobile, partage de recettes...)
 - o Création d'un cadre éducatif (cours de cuisine, ateliers jardinage...)
 - o Mise en réseau des jardinier.e.s (Troc'plants, partage de jardin privé, prêt de matériel...)
 - o Valorisation des déchets (compost, réutilisation de matériaux...)
- Des espaces sont proposés aux habitant.e.s et diffèrent par l'usage qui en est fait :
 - o Bacs cultivables pour de l'expérimentation
 - o Jardins partagés animés par un.e médiateur.trice
 - o Parcelles disponibles à la location dans le cadre de jardins familiaux
 - o Parcelles réservées destinés aux projets habitants de jardins collectifs

La commune a finalement la double mission d'adapter sa planification foncière à l'essor de la souveraineté alimentaire ainsi que de donner aux acteur.trice.s locaux de l'alimentation les moyens d'articuler le quotidien des habitant.e.s autour de l'alimentation et de l'environnement.

Quels terrains pour quels usages ?

JARDIN PARTAGE A BUT EDUCATIF

Un jardin partagé est un espace collectif sur lequel sont organisées des animations en lien avec le jardinage, le compost, l'écologie. L'objectif de ce jardin est de participer à la sensibilisation des habitant.e.s (animation, ateliers) et d'intégrer à leur quotidien un espace de Nature. Afin que ce jardin puisse durer, il faut qu'il soit visible (communication, emplacement), entretenu et multiusages (utilisé par les acteurs locaux et par les habitant.e.s comme espace vert).

Critères de choix du terrain

- Alentours du terrain piétons ou sécurisés
- Accessible à pied par les habitant.e.s résidant à proximité et accessible PMR
- Alimentation en eau sur le terrain (raccordement au réseau d'eau, récupération des eaux de pluie des toitures)
- Au carrefour entre plusieurs flux de population

- Une bonne exposition au soleil
- Non pollué si pratique de la culture pleine terre (carrés potagers, arbres fruitiers, etc.)

Clés de la réussite

- De la médiation est faite sur le jardin de manière récurrente, le jardin est dynamique
- Le jardin est visible, les habitant.e.s n'ont pas de doute quant à son caractère « public »
- Les infographies explicatives sont faciles à lire et à comprendre (FALC) et peuvent faire intervenir des illustrations
- Le lieu est convivial, accueillant et dispose d'assises
- Des événements festifs y sont organisés

JARDIN COLLECTIF A VOCATION NOURRICIERE

Ce jardin diffère légèrement du jardin partagé puisqu'il répond à un besoin nourricier. La dynamique du jardin est différente, il est moins lieu de passage mais plutôt un espace au sein duquel les habitant.e.s pratiquent le jardinage, acquièrent des compétences et récoltent collectivement une production participant à leur autonomie alimentaire.

Critères de choix du terrain

- Terrain fermé et sécurisé
- Accessible à pied par les habitant.e.s résidant à proximité et accessible PMR
- Alimentation en eau sur le terrain (raccordement au réseau d'eau, récupération des eaux de pluie des toitures)
- Une bonne exposition au soleil
- Non pollué
- Terre de qualité correcte, propice à la culture

Clés de la réussite

- Le collectif s'entend bien et les potentiels conflits sont apaisés par le.a médiateur.trice
- L'absence de médiation peut fonctionner lorsque le collectif est solide et entretient de bons rapports
- Le jardin est un espace d'apprentissage et de transmission de connaissances
- Les récoltes sont partagées équitablement

JARDINS OUVRIERS/FAMILIAUX

Les jardins ouvriers ou familiaux sont des parcelles semi-privées qui appartiennent à la commune et sont louées aux habitant.e.s à bas prix. Elles permettent à chacun.e de disposer de son propre lopin de terre à cultiver.

Critères de choix du terrain

- Alimentation en eau sur le terrain (raccordement au réseau d'eau, récupération des eaux de pluie des toitures)
- Clôture ou possibilité de fermer les jardins
- Taille suffisante pour une indivision

- Alimentation en eau sur le terrain (raccordement au réseau d'eau, récupération des eaux de pluie des toitures)
- Non pollué
- Terre de qualité correcte, propice à la culture

Clés de la réussite

- Suivi des jardins pour éviter les terrains à l'abandon
- Les terrains sont clairement séparés
- Des règles communes à l'ensemble des jardinier.e.s sont instaurées (gestion des ressources, prohibition des intrants chimiques...)

Dans tous les cas, le fonctionnement et les objectifs du jardin doivent être clairs et vus avec les habitant.e.s afin d'éviter les conflits d'usage. Le jardin doit répondre aux besoins des habitant.e.s qui n'accepteront pas forcément un jardin partagé s'ils souhaitent pratiquer l'autoproduction et inversement. Les habitant.e.s doivent être impliqué.e.s dans le projet quel qu'il soit afin qu'ils s'en emparent et que le projet perdure. Aussi, il ne faut pas se montrer réticent.e au changement : le projet peut être amené à évoluer au cours du temps et n'est pas pertinent de s'obstiner à poursuivre un projet qui ne répond plus aux besoins. Il est crucial de s'appuyer sur les acteur.trice.s déjà en place et solliciter leur implication dans les limites de leur capacités.

2. Les potentialités inexploitées des délaissés urbains vierzonnais

Les délaissés urbains sur le territoire de Vierzon peuvent être classés en différentes catégories les regroupant par des caractéristiques communes :

- Les friches industrielles ;
- Les pieds d'immeubles ;
- Les terrains faisant partie d'une réserve foncière ;
- Les parcelles « sans-maitre » ou « présumées «sans-maitres » ;
- Les « terrains vagues ».

Comment mettre à profit ces différents délaissés urbains ?

➤ Les friches industrielles

La déprise économique laisse des traces et les villes qui en ont été marquées disposent de terrains désertés et souvent pollués, dont la réhabilitation peut coûter chère. Effectivement, les friches industrielles ont autant de contraintes qu'elles sont une opportunité : infrastructures obsolètes, contamination des sols, rupture du tissu urbain, peuvent dissuader les faiseur.euse.s de projet. Pourtant, il s'agit souvent de grands terrains, bien localisés sur lesquels il est possible de construire sur des sols déjà artificialisés (Cerema).

Le service numérique UrbanVitaliz vise à faciliter la réhabilitation des friches, en faisant des propositions adaptées aux communes qui en font la demande. Ce service, lancé en 2020 dans l'optique de soutenir la sobriété foncière, conseille les collectivités en orientant vers des outils

d'aménagement ou maitres d'œuvre spécialisés afin de les aiguiller tant sur la partie stratégique qu'opérationnelle.

La commune de Vierzon pourrait faire le choix de réhabiliter ses friches industrielles pour les rendre attractives auprès des promoteurs ou, à moindre coût, les mettre en avant, les rendre visibles. La commune peut aussi choisir d'orienter le futur projet de réhabilitation grâce aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ou encore travailler en concertation avec les habitant.e.s et les acteur.trice.s locaux.

➤ Les pieds d'immeubles

Exploiter les pieds d'immeubles pour des aménagements urbains présente plusieurs avantages, tant pour la qualité de vie des habitant.e.s que pour la dynamisation du quartier. Au plus près du lieu de vie des habitant.e.s, ces espaces sont le plus souvent ignorés, inexploités et doivent quand même être entretenus. Il serait cependant possible de profiter de ces espaces pour renforcer le lien social, favoriser le vivre ensemble et améliorer le cadre de vie. Les resident.e.s pourraient même être encouragé.e.s à les exploiter en participant au fleurissement des pieds d'immeubles à travers le permis de végétaliser ou le concours des jardins fleuris, par exemple. De plus, l'appropriation des espaces urbains permettrait de lutter contre la dégradation urbaine et impliquant les habitant.e.s dans l'aménagement et l'entretien de leurs espaces, qui pourraient se coconstruire avec les services Espaces Verts communaux.

➤ Les réserves foncières

La commune garde actuellement sur 3 ou 4 réserves foncières sur le territoire. Ce sont des zones que la municipalité prévoit de préempter dans l'optique d'y réaliser des aménagements (tels que des lotissements, des zones commerciales, etc.). Ces réserves foncières sont souvent des espaces naturels (forêt ou champs) qui n'ont pas encore été artificialisés. Bien qu'il soit important de réserver des espaces pour les zones d'habitation ou pour l'activité économique, ces terrains sont une source de biodiversité faunistique et floristique importante qui participent à la trame verte urbaine. Il serait donc judicieux d'intégrer aux futurs projets urbains la sauvegarde d'au moins une partie de ces espaces naturels qui peuvent être laissés en jachère, utilisés pour de l'agriculture urbaine, devenir un espace vert communal...

➤ Parcelles « sans-maître » et « présumées «sans-maitres »

Un autre type de délaissés urbains sont les propriétés privées dites « sans-maître » ou « présumées sans-maître ». En effet, il existe des parcelles - qui sont souvent héritées d'un membre éloigné - ne sont pas entretenues par les propriétaires qui la plupart du temps ne sont pas au courant qu'elles leur appartiennent. Concernant les terrains qui n'appartiennent à personne, ils peuvent être acquis par la commune, cependant 2 années de démarches administratives sont nécessaires pour l'acquisition. La commune pourrait néanmoins faire un relevé de ces terrains (une vingtaine sur la commune) et les proposer à des collectifs d'habitant.e.s qui souhaitent cultiver.

➤ Les « terrains vagues »

Ces terrains se rapprochent le plus de la définition la plus commune du délaissé urbain : ils se situent en milieu urbain ou périurbain ne sont pas (ou plus) utilisées, ne sont pas aménagées, ou de manière informelle et sont souvent laissées à l'abandon sans affectation précise. Ces espaces sont généralement dépourvus de constructions ou d'activités, ce qui les rend propices à l'accumulation de déchets ou à l'envahissement par la végétation spontanée. Ils sont souvent perçus comme négatifs par les habitant.e.s du quartier bien qu'ils restent des espaces ambigus et complexes à définir (M. Brun, 2017).

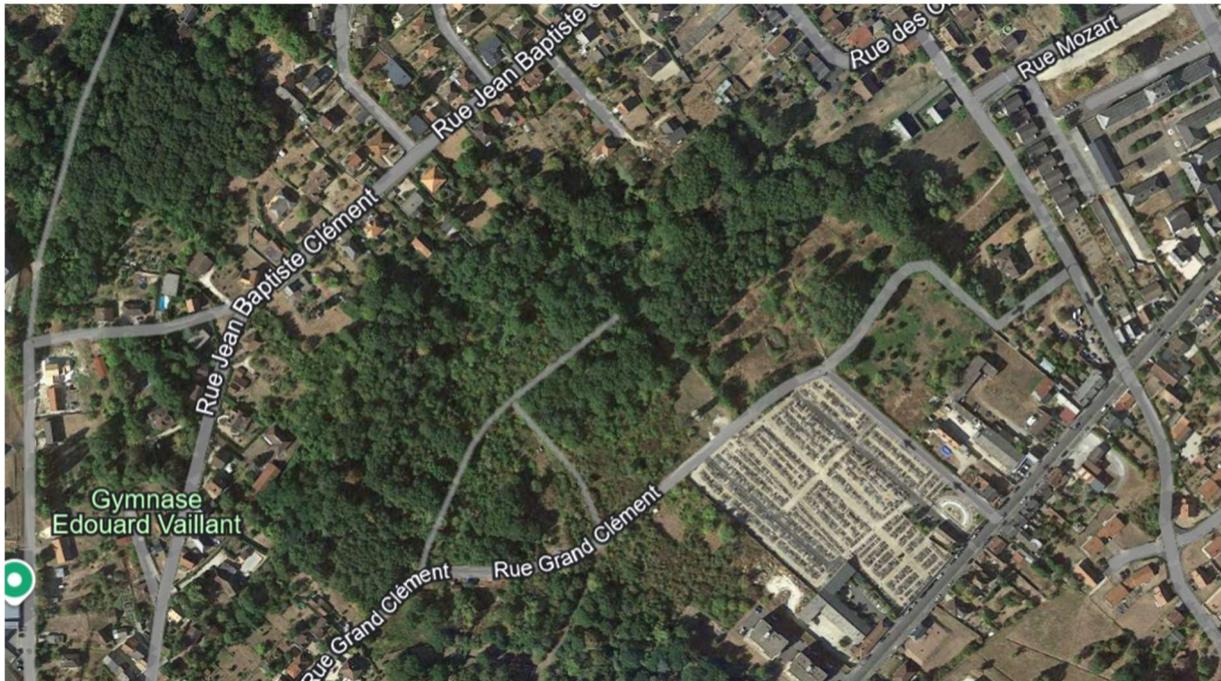


Différents délaissés urbains (par Jeanne Gomes)

Maintenant que nous avons passé en revue les différents délaissés urbains et ouvert quelques pistes concernant les possibilités de les exploiter, il s'agira de rendre compte de la recherche de terrains délaissés. Une première cartographie de délaissés urbains a déjà été menée au sein du QPV par les étudiant.e.s dont l'étude précède celle-ci. La recherche et la cartographie de zones « délaissées » a donc été élargie au périmètre de l'ensemble de la commune de Vierzon et non seulement à celui délimitant le QPV Clos du Roy – Centre-ville. Les 5 espaces suivants ont été choisis parce qu'ils présentent des potentialités à être utilisés dans le cadre de pratiques agricoles urbaines par les habitant.e.s.

- **Réhabiliter les anciens jardins rue Grand Clément**

Localisation : Rue Grand Clément



(Google Earth)

Points forts de ce terrain :

- Espace naturel
- Endroit bien connu par les habitant.e.s
- Grande surface
- Accessible en voiture et à pied
- Propriété de la commune
- Possibilité de raccordement au réseau d'eau

Ces terrains appartiennent en grande partie à la commune et étaient utilisés comme jardins par C2S Services. La problématique de l'accès à l'eau nécessite que l'on trouve des solutions avant de les remettre en service puisque le site n'est pas raccordé au réseau d'eau public. Il serait possible cependant de prolonger le réseau d'eau de l'avenue du 8 mai 1945 et il faudrait dans ce cas peut-être envisager d'aller chercher des financements.

Actuellement, ces terrains sont laissés à l'abandon et recouverts d'une végétation spontanée qui s'élève jusqu'à deux mètres par endroits.

Cet espace conviendrait tout à fait à l'implantation de jardins partagés et familiaux qui ne sont pas en nombre suffisant au vu de la demande des Vierzonnais.e.s.

Aussi, cet espace naturel, véritable mine d'or de matière organique pour les cultures pourrait fonctionner en synergie avec les jardinier.e.s qui participerait à son entretien et sa sauvegarde.

- **Un jardin pour les habitant.e.s de la cité Gustave Flourens**

Localisation : 1 rue Gustave Flourens



(Google Earth)

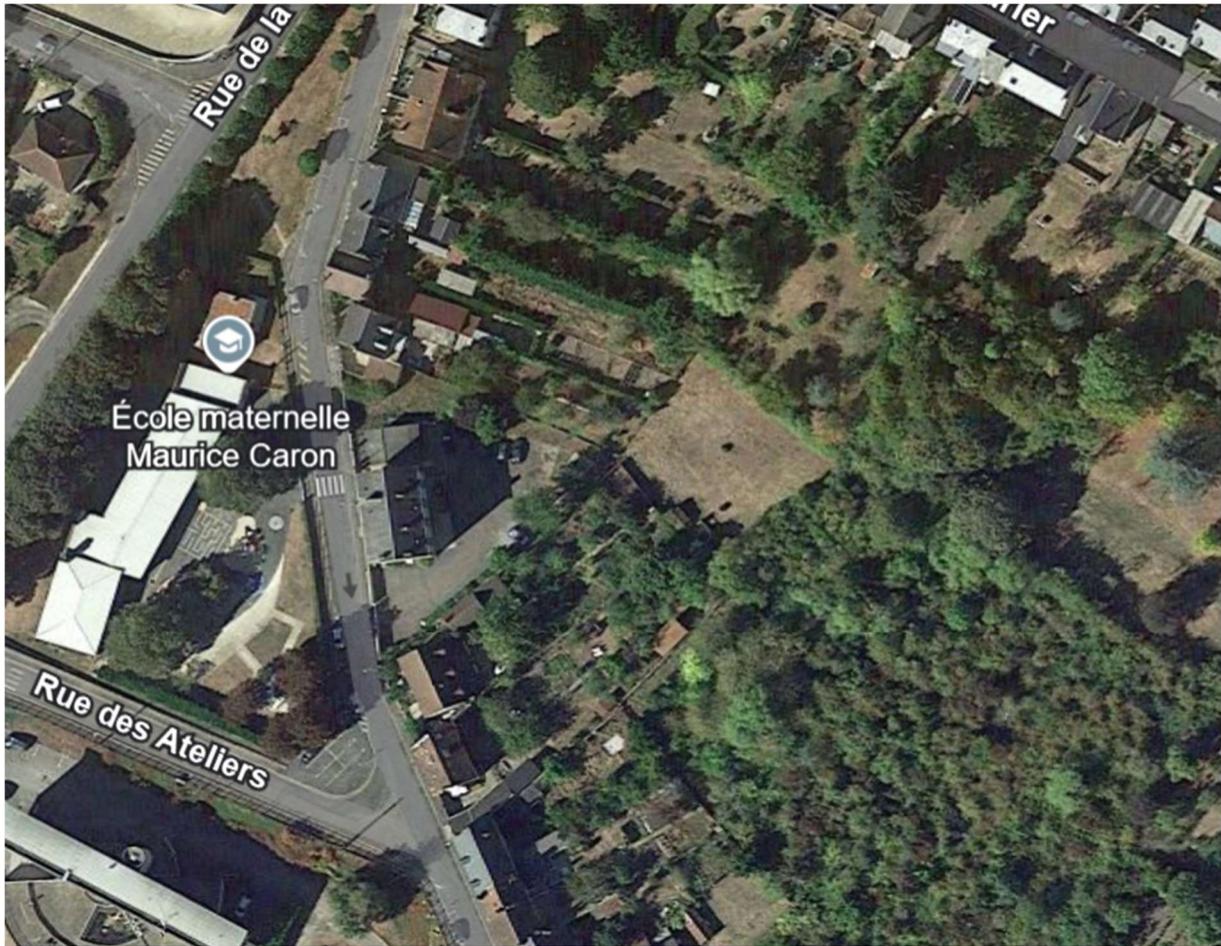
Points forts de ce terrain :

- Pas de projet sur la parcelle
- Lieu de vie des habitant.e.s de l'immeuble
- Fort attachement des résident.e.s à l'immeuble Gustave Flourens
- Arboré
- Grand terrain
- Proximité du jardin partagé et de l'école maternelle
- Fête des voisin.e.s du quartier à proximité

L'immeuble Gustave Flourens va être démolé début 2025 et le terrain ne fait l'objet, pour l'instant, d'aucun projet d'aménagement. Les habitant.e.s qui étaient attaché.e.s à leur lieu de vie pourraient bénéficier d'un espace vert et de détente sur les lieux de l'ancienne tour, les invitant à se réapproprier la symbolique de cet endroit. De plus, le quartier ne possède pas vraiment de lieu de rencontres et de convivialité. Depuis peu, les habitant.e.s, à travers un collectif, organisent une fête des voisin.e.s annuelle qui pourrait d'ailleurs se dérouler sur cette « place centrale » .

- **Sauvegarder la poche verte de la rue des Pentecôtes**

Localisation : 57, Rue des Pentecôtes



(Google Earth)

Points forts de ce terrain :

- Biodiversité très riche
- Situé au cœur d'un quartier résidentiel
- Terrain fermé et sécurisé
- Proximité du jardin partagé et de l'école maternelle
- Propriété de la commune

Cette parcelle (DK0030) fait partie d'une zone que la ville veut préempter en priorité dans le but d'y implanter un lotissement. Cette zone présente une biodiversité riche et préservée qui joue un rôle clé dans la transition écologique et la résilience des villes. Ilot de fraîcheur, nature urbaine, possibilité d'y pratiquer l'agriculture urbaine, ces espaces se font rares dans nos communes et méritent d'être considérés dans nos politiques locales. Les intégrer à nos quotidiens participerait à leur sauvegarde tout en améliorant nos cadres de vie.

- **Pieds de tomates en pieds d'immeubles**

Localisation : Quartier du Clos du Roy, Rue Gagarine



(Google Earth)

Points forts de ce terrain :

- Intérêt des habitant.e.s quant au jardin partagé situé à proximité
- Quartier dynamique
- Arboré
- Projet de nouveau centre social à proximité (regroupement de AJCV et Maison de l'Oasis)
- Espaces verts continus qui relie tout le quartier

Ce quartier dynamique est pour le moment traversé par des espaces verts, arborés qui, bien qu'ils rendent agréables les alentours des immeubles, pourraient être davantage optimisés. Ces espaces représentent une opportunité de créer des lieux de vie supplémentaires. En aménageant ces zones, ou en laissant aux habitant.e.s la possibilité de s'en emparer à travers des jardins, paysages dits « comestibles », ateliers plantations, il est possible d'enrichir le tissu urbain, en offrant des espaces de rencontre et de détente qui s'intègrent parfaitement dans le projet global de revitalisation et de cohésion sociale.

- **Des jardins familiaux pour Tunnel-Château**

Localisation : 8, Impasse du Clos du Roy



(Google Earth)

Points forts de ce terrain :

- Proximité du quartier de Tunnel-Château
- Demande de la part des habitant.e.s de cultiver leur propre parcelle
- Arboré

Cette parcelle pourrait être aménagée afin d'y implanter des jardins ouvriers/parcelles individuelles à cultiver. En effet, il se situe à proximité des structures sociales du quartier de Tunnel-Château et pourrait profiter de la renommée du jardin pédagogique. D'ailleurs, la volonté d'avoir accès à des parcelles cultivables s'est montrée à travers plusieurs demandes d'habitant.e.s auprès de la médiatrice Jardin. Le quartier dispose d'un jardin à visée éducative mais ce dernier ne permet pas à ces habitant.e.s de produire pour consommer. De nombreux.ses resident.e.s s'occupent d'ailleurs de leurs jardins de balcons.

3. Pistes de financement

Lorsqu'on souhaite développer des projets d'agriculture urbaine, les coûts peuvent être significatifs (raccordement à l'eau, dépollution, désimperméabilisation des sols ou encore achat de matériel). Cependant, il existe des aides à différents niveaux afin d'encourager des projets tels que ceux favorisant la valorisation du patrimoine, l'insertion sociale, la préservation de la biodiversité, ou encore l'alimentation de proximité.

Cela a d'ailleurs été le cas à Vierzon : C2S Services, dans le cadre du programme France Relance, a été soutenue pour l'acquisition de matériel pour les jardins partagés en 2021. On note cependant que la récupération de matériaux, pour des clôtures, des petits aménagements ou du matériel de jardinage, en plus d'être écologique, a l'avantage de réduire de nombreuses dépenses et se pratique déjà sur la commune.

NIVEAU EUROPEEN

- ❖ **Horizon Europe Cluster 6** : ce programme de l'union européenne a pour objectif de promouvoir des systèmes alimentaires durables et une économie résiliente. Les appels à projets sont réguliers et l'agriculture urbaine fait partie des thématiques les plus souvent abordées. 8,95 milliards d'euros sont alloués à ce cluster, qui a permis le financement de projets français tels qu'AGRI-ALIM.
- ❖ **Programme Mission Ville de la Commission européenne** : ce programme dispose d'un budget de 1,2 milliard d'euros pour 2021-2027. Les fonds soutiennent des initiatives telles que la rénovation énergétique, les infrastructures vertes, et l'économie circulaire, en impliquant autorités locales, entreprises, et citoyens.
- ❖ **Programme LEADER Européen** : lancé en 1991 par la France, dans le cadre de la PAC (Politique Agricole Commune), il est basé sur des partenariats public-privé dans les Groupes d'Action Locale (GAL), et finance des projets locaux via le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural).

NIVEAU NATIONAL

- ❖ **Plan de relance** : dès 2021, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation encourage le déploiement de jardins partagés et collectifs en allouant près de 17 millions d'euros au budget à cet appel à projet. l'Ecopôle de la Chaponnière candidate la même année, lors de la mise en place des jardins du Clos du Roy et de l'Église. Sont éligibles à ce financement les outils et équipements ainsi que les études d'ingénierie.
- ❖ **Fonds vert** : effectif depuis janvier 2023 et jusqu'en 2027, ce dispositif est destiné à financer des projets de transition écologique de collectivités territoriales en lien avec la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie. En 2023, le Fonds vert a déjà soutenu financièrement plus de 7 000 porteurs de projets dans près de 6 000 communes, aussi bien en métropole qu'en outre-mer, pour des initiatives représentant un total de 10 milliards d'euros de dépenses, avec un engagement de 2 milliards d'euros de la part du fonds.

NIVEAU REGIONAL

- ❖ **DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)** : il s'agit d'un service déconcentré de l'État en France qui met en œuvre les politiques publiques liées à l'environnement, l'aménagement du territoire, et le logement au niveau régional. La DREAL Centre Val de Loire peut par exemple participer au financement de travaux de désartificialisation des sols.
- ❖ **DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)** : comme la DREAL, il s'agit d'un service déconcentré de l'État en France qui met en œuvre les politiques publiques liées à l'agriculture, l'alimentation, et la gestion des forêts au niveau régional. La DRAAF Centre Val de Loire peut offrir son support aux projets de jardins collectifs (« Appel à projets départementaux Jardins partagés et Collectifs »).
- ❖ **PETR (Pôles d'Équilibre Territorial et Rural)** : ils peuvent financer les projets concernant l'agriculture et l'agroalimentaire (projets liés à la modernisation des exploitations agricoles, au développement de circuits courts, et à la promotion des produits locaux).

STRUCTURES PUBLIQUES INDEPENDANTES

- ❖ **ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)**: cet établissement public est chargé de promouvoir la transition écologique et énergétique. Elle est fréquemment consultée sur les sujets de reconversion de friches polluées.
- ❖ **Agence de l'eau** : cet établissement public est chargé de la gestion et de la préservation des ressources en eau à l'échelle régionale. À Vierzon, l'Agence de l'eau a été consultée pour un projet de désimperméabilisation de l'Esplanade de la Société Française.

Rechercher des financements grâce à la start-up d'État Aides Territoires

Aides Territoires facilite la recherche d'aides pour les collectivités territoriales et leurs partenaires (associations, entreprises, agriculteur.trice.s). Le site regroupe des aides financières et d'autres formes d'accompagnement (comme l'ingénierie) provenant d'acteur.trice.s publics ou privés. Il couvre de nombreuses thématiques telles que l'urbanisme, le logement, l'économie, les mobilités, et l'environnement.

III. Et maintenant ?

Cette étude aura démontré le besoin et la demande des habitant.e.s de Vierzon d'accéder à une alimentation de qualité et à bas coût. La commune et les acteur.trice.s locaux, à leur échelle, peuvent mettre en place un système qui apporte des solutions concrètes à ces problématiques.

En effet, seules, des actions sans cohérence ne peuvent engager la totalité des acteur.trice.s ni ne répondent à la diversité des besoins. C'est tout un système, à plusieurs échelles, qu'il faut mettre en place ou dans le cas de Vierzon, dont il faut renforcer les connexions. À Vierzon, un réseau, déjà solide, s'est constitué. Porté par la nécessité de subvenir à un besoin alimentaire et rendu possible par les divers espaces que permettent sa ruralité, il se déploie à travers la commune, engageant de nombreux.ses acteur.trice.s. L'Épicerie solidaire, les associations, le CCAS, l'Ecopole de la Chaponnière et même les habitant.e.s font partie de ce réseau qu'il est nécessaire de mobiliser pour lutter contre l'injustice alimentaire. Il faut sensibiliser pour changer les habitudes de consommation, conserver des espaces de nature pour reconnecter au « dehors » et rendre accessible l'autoproduction.

En ce sens, les pouvoirs locaux doivent donner aux acteur.trice.s de leurs territoires les clefs pour développer un réseau alimentaire efficace au travers des politiques locales. Il est nécessaire d'intégrer la question de l'alimentation aux stratégies de développement territorial puisqu'il s'agit d'une problématique multidimensionnelle et propre à chaque territoire. Le foncier doit par exemple faire l'objet d'une attention toute particulière en tant qu'il permet la pratique de l'agriculture urbaine sous ses diverses formes. Préserver les « poches vertes » et exploiter ses délaisés urbains sont deux manières de planifier l'agriculture urbaine et d'agir en faveur de la souveraineté, de l'autonomie alimentaire de son territoire. À l'échelle locale, l'agriculture urbaine, complémentaire à l'aide alimentaire, redonne à chacun.e la capacité de choisir de manière éclairée son alimentation et la possibilité de consommer les aliments qu'il souhaite.

Les pouvoirs publics ont donc un rôle essentiel à jouer (outil politique, maîtrise foncière, financements), mais l'enjeu reste profondément collectif. Il est crucial de s'appuyer sur un réseau d'associations solide et actif, capable de mobiliser l'ensemble des acteur.trice.s autour de la question alimentaire. Le travail doit alors s'effectuer à plusieurs échelles, en prenant en compte les spécificités locales et les dynamiques propres à chaque territoire. C'est d'ailleurs dans ce cadre que les Plans Alimentaires Territoriaux (PAT) prennent tout leur sens : ils fédèrent les différent.e.s acteur.trice.s et les encouragent à collaborer pour construire des solutions durables et inclusives.

Dans la continuité de cette étude, il serait pertinent d'amorcer une réflexion quant aux modalités d'approvisionnement de la restauration scolaire afin de l'inclure dans une logique de circuit court. Ce type de partenariat est plus stable pour les producteur.trice.s locaux qui subissent moins les incertitudes de la demande. L'Ecopôle de la Chaponnière travaille déjà avec le collège Albert Camus et le lycée Edouard Vaillant mais la production n'est pour l'instant pas suffisante pour que les restaurants scolaires représentent une part importante de leurs débouchés. La loi EGalim de 2018 qui exige au moins 50% de produits durables et de qualité et 20% issus de l'agriculture biologique n'est que trop peu mise en application au sein des restaurants scolaires qui accueillent de plus en plus de jeunes et d'enfants.

IV. Annexes

A. Fiche technique vierge des jardins partagés

❖ Informations générales

Localisation :

Parcelle :

Zone du PLU :

Restrictions particulières :

Surface :

Propriété :

Type(s) d'usage :

❖ Historique :

Idée de départ :

Lancement du projet :

Présence de concertation :

Éventuelles redirections du projet :

Difficultés :

Conflits d'intérêts :

❖ Caractéristiques intrinsèques du terrain :

État global :

Qualités biologiques de l'environnement :

Matériel sur site :

Clôture :

Signalétique/sensibilisation visuelle/décoration :

Accessibilité :

❖ **Fonctionnement :**

Proximité et partenariats avec des structures locales :

Structures support accompagnant le jardin :

Lieux d'habitation proches :

Public :

Gestion des ressources (intrants, déchets, dépenses) :

Destination de la récolte :

❖ **Organisation / gouvernance :**

Responsables/rôles :

Règles :

❖ **Animation :**

Fréquence des animations :

Type d'animations :

Jours d'ouverture :

❖ **Analyse AFOM :**

Objectifs :

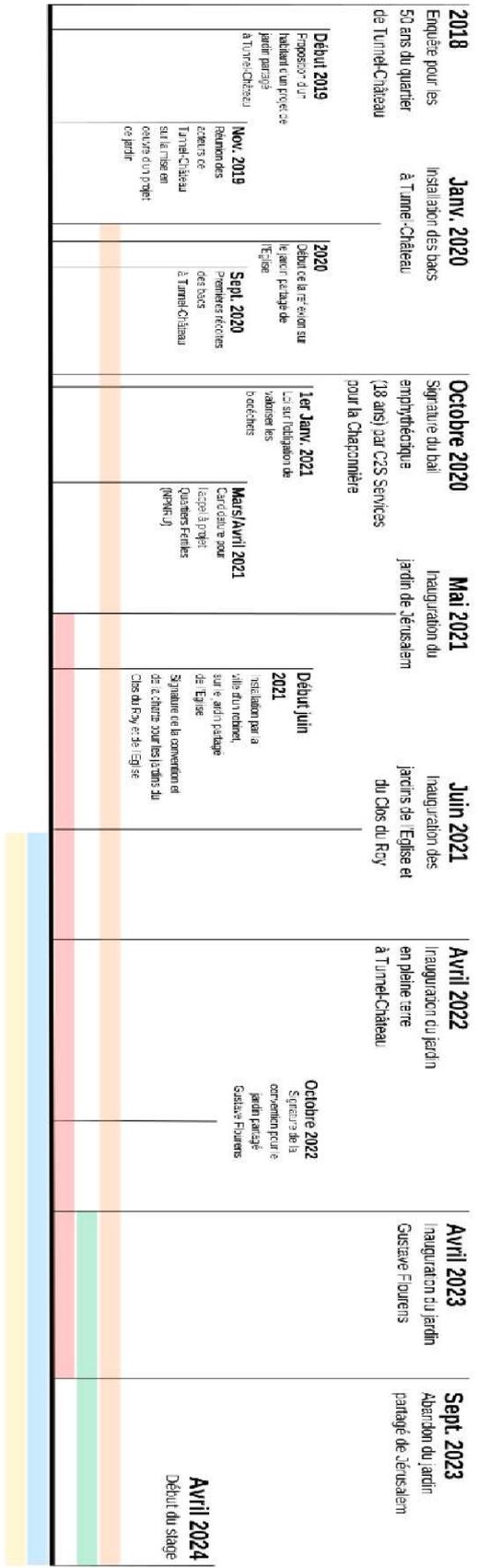
Atouts :

Faiblesses :

Opportunités :

Menaces :

Les jardins partagés de Vierzon en quelques dates



Légende

Période d'existence du jardin

- jardin de Jérusalem
- jardin de Tunnel-Château
- jardin du Clos du Roy
- jardin Gustave Flourens
- jardin de l'Eglise

B. Frise chronologique des jardins partagés

C. Fiches techniques des jardins partagés

La commune de Vierzon dispose actuellement de 4 jardins partagés, qu'il est important de rattacher à la convention NPNRU de Vierzon d'une part, ainsi qu'au soutien de l'Ecopôle alimentaire de la Chaponnière via l'appel à projet national « Quartier Fertiles » d'autre part. Ces fiches techniques cherchent à rendre compte de l'historique et du fonctionnement des jardins partagés à Vierzon. Le but est de rassembler les éléments essentiels à la compréhension de leur dynamiques respectives afin d'en dresser une analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces). Les informations qu'elles contiennent sont issues du SIG Latitude18, de mes propres observations, de discussions avec des acteurs locaux et du média Le Berry. Mme Valérie Portebois (service de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité pour la ville de Vierzon) et M. Matthieu Martin (médiateur Compost, pour l'Ecopôle alimentaire de la Chaponnière et C2S Services) y ont apporté des précisions et modifications.

1. Jardin partagé du quartier de Tunnel-Château

❖ Informations générales

Localisation : Intersection des rues Monge et Marat

Parcelle : CT0364

Zone du PLU : Zone UC, en périphérie du centre, regroupant les zones d'habitats collectifs avec espaces verts. Zone non soumise au PPRI.

Restrictions particulières (liste non exhaustive) : Sont exigés dans cette zone une architecture harmonieuse avec celle du centre-ville, un raccord au réseau public d'assainissement de toutes les installations, un maximum d'1,80m de clôture non occultante, la conservation ou le remplacement des arbres existants ainsi que des abords d'aires de stationnement plantés

Surface : 175m² environ

Propriété : Commune de Vierzon

Type(s) d'usage : Pédagogique et de sensibilisation (animation avec les enfants par la médiatrice jardin, compostage), paysage comestible, espace vert commun, espace détente, espace de rencontres, récréatif (jardinage et plantations).

❖ Historique :

Idée de départ : En 2018, pour les 50 ans du quartier de Tunnel-Château, le Conseil Citoyen de Vierzon, avec l'aide de l'association Villes au carré, ouvre une enquête auprès des habitant.e.s afin de collecter leurs visions pour l'avenir du quartier. Les avis de chacun.e sont récoltés lors de rencontres et discussions autour d'un questionnaire. Les habitant.e.s ont d'abord pensé à un jardin d'agrément, les espaces verts occupant peu d'espace dans ce quartier à ce moment.



Figure 1 : vue d'ensemble du jardin

Lancement du projet : Dès 2019, dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier, la personne chargée de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité et de l'Insertion) s'est présentée comme instigatrice du projet en organisant plusieurs réunions auxquelles elle a conviée les principales structures du quartier, en lien avec les habitant.e.s. Ont été discutés les sujets de l'organisation, de l'animation ainsi que de la gestion du jardin. Ce projet a reçu un accueil plutôt frileux de la part des acteur.trice.s consulté.e.s du fait de certaines incertitudes au vu des responsabilités qu'il viendrait à engendrer (pas d'eau, pas de structure porteuse, risques de déchets sur le terrain). La destination du jardin n'a pas été fixée dès le départ : les orientations de la GUSP dans le cadre du NPNRU étant de faire se rencontrer tous les acteurs de proximité, ce qui met en exergue l'aspect souhaité très social, dynamique et multifonctionnel de cet espace. Les acteurs mobilisés ont été : le bailleur social France Loire, l'association Et si on parlait jardin, la régie de territoire C2S Services, le CCAS, la restauration scolaire, le service des espaces verts et le centre social CAF. La proposition était que le jardin soit à but expérimental : y ont d'abord été installés, en janvier 2020, des bacs pour des cultures hors-sol. La mise en place de ce jardin s'est accompagnée d'une restructuration des voies ainsi que d'une extension de l'école dans le cadre du NPNRU : la voie séparant l'aire de jeu et l'emplacement du jardin est devenue piétonne, redonnant davantage de place aux piéton.ne.s. C'est en avril 2022 que le jardin s'est finalement transformé en un jardin potager, en pleine terre.



Figure 2 : aire de jeu vue du jardin

Présence de concertation : Les acteur.trice.s de la mise en place de ce jardin se sont montré.e.s à l'écoute des demandes des habitant.e.s en entretenant une relation de proximité avec elleux.

Éventuelles redirections du projets : Le projet a évolué puisque les six bacs, installés dans un premier temps, se sont mués en carrés potagers en pleine terre, à la suite d'une demande des habitant.e.s.

Difficultés : Les plantations lors du début du jardin en pleine terre étaient mal identifiées et piétinées, des cadres ont donc été construit autour pour donner les actuels carrés potagers. En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, la configuration des immeubles autour du jardin n'ont pas permis de récupérer l'eau du ruissellement des toitures et a donc contraint C2S Services à remplir la cuve à partir d'un regard donnant accès à l'eau de la ville.



Figure 3 : plantations dans un des carrés potagers

Conflits d'intérêts : Sans objet.

❖ **Caractéristiques intrinsèques du terrain :**

État global : Le jardin est en général conservé dans un état correct. Il n'est plus sali par les passant.e.s (ni déchets, ni déjections canines). Le jardin ainsi que ses abords ont, au début, été dégradés, notamment par les mégots de cigarette. Il a donc été proposé par une bénévole du centre social CAF d'installer des cendriers.

Qualités biologiques de l'environnement (qualité du sol et ensoleillement) : La terre est loin d'être optimale et ce, bien qu'elle soit fréquemment amendée (nourrie du compost réalisé par les habitant.e.s du quartier sur l'espace de compostage situé juste à côté du jardin) puisqu'elle a longtemps été recouverte de béton. Néanmoins, il y pousse des framboises et autres végétaux et les carrés potagers produisent tout de même. Le terrain est généralement au soleil de 8h à 16h⁷.

⁷ Consultation du site shadowmap.com



Figure 4 : aire de compostage pour les habitant.e.s, près du jardin

Matériel sur site : Le matériel de jardinage n'est pas conservé sur site mais juste à côté dans le Centre social CAF, où la médiatrice Jardins et les jardinier.e.s peuvent aller le récupérer. Lors des permanences qui se déroulent les mardis de 16h30 à 18h30 (selon l'affluence), la médiatrice Jardins partagés de l'Ecopôle alimentaire apporte du petit outillage de jardinage, mis à disposition des enfants et utilisateur.trice.s du jardin. Chacun.e est libre d'apporter ses outils. Le bac de réserve d'eau – alimenté par l'eau du robinet - est installé sur un coin du jardin, à la disposition de tous.tes. Les composteurs, faits par C2S se trouvent sur le côté, séparés du jardin par un trottoir.



Figure 5 : jardin avant l'installation des ganivelles, en mai 2024



Figure 6 : bac de réserve d'eau fourni par la ville de Vierzon

Clôture : Une clôture a été construite par C2S grâce à du bois de récupération. La clôture sert à délimiter l'espace de manière plus claire et matérialiser le jardin dans l'espace public : elle n'est pas nécessaire mais participe à la légitimité du jardin . Elle incite à contourner (afin de limiter le piétinement) et à prendre soin de l'espace (pour éviter les déchets). Elle peut en revanche dissuader du fait de l'apparence de propriété « privée » qu'elle renvoie.



Figure 7 : carrés potagers près de la ganivelle, en juillet 2024

Signalétique/sensibilisation visuelle/décoration : Au début du jardin, l'accueil avant/après classe pour enfants a fait décorer les bacs par les enfants. Maintenant, seul un bac a été décoré par une maman jardinière. Une œuvre murale a été réalisée par des jeunes du quartier avec l'aide d'un maraîcher-grapheur de C2S, à la demande du bailleur social et du service jeunesse de la ville de Vierzon. En termes de communication, seuls les composteurs disposent de fiches explicatives sur leur utilisation. Des affiches plastifiées ont été mises pendant un temps sur le jardin (indiquant que le jardin était ouvert à tous.tes, les règles de respect du jardin, l'utilisation de l'eau) mais n'ont pas résisté aux intempéries et/ou à l'arrachage. Aussi, lorsque les composteurs ont été installés, des affiches plastifiées avec les consignes y ont été apposées et pour en faciliter la compréhension par tous.tes, ces dernières ont été illustrées par des images.



Figure 8 : déchets verts stockés et la fresque murale peinte par un maraîcher-grapheur avec les habitant.e.s



Figure 9 : instructions de compostage

Accessibilité : La zone a été réhabilitée lors de la réfection du jardin : là où la route coupait le jardin de l'aire de jeu et de l'école, il y a une voie piétonne améliorant la fluidité des déplacements entre les différents pôles de vie (centre social CAF, aire de jeu, habitations, école et citystade). En termes d'accessibilité PMR, l'espace est suffisant entre les plantations bien que le jardin soit assez petit. Un bac de plantations est surélevé, le rendant accessible aux personnes éprouvant des difficultés à se baisser.



Figure 10 : plantations surélevées

❖ Fonctionnement :

Proximité et partenariats avec des structures locales : le site a été choisi étant donné qu'il est à la confluence de nombreux acteurs et structures telles que le groupe scolaire de Tunnel-Château, le centre social CAF, la mission locale, le nouveau restaurant social... Le jardin a déjà été utilisé par des instituteur.trice.s lors « d'école du dehors », par la mission locale au cours d'ateliers construction de meubles en palettes (réalisés avec des jeunes et des membres du jardin, en lien avec le Service Jeunesse de la Ville, le Lokal 16-30 et le Centre social CAF) et pour des entraînements d'entretiens d'embauche avec le centre social CAF. Le restaurant social Entremets (affilié au CCAS), situé à deux pas du jardin, participe au compostage à la suite d'une sensibilisation par C2S ainsi qu'à la mise à disposition d'un seau à compost.



Figure 11 : centre social CAF (à gauche) et école maternelle (en face), vue du jardin

Structures support accompagnant le jardin : l'écopôle alimentaire accompagne le jardin puisque la régie encadre les permanences, fournit les plants, les matériaux. La régie favorise, dans le même temps, les interactions sociales grâce au travail de médiation. Trois habitant.e.s ont signé en novembre 2022 la convention avec la commune, pour la mise à disposition gratuite de la parcelle. Le centre social CAF participe à la mise en œuvre d'évènements avec C2S (repas populaire, fête de quartier) et met à disposition son sous-sol pour stocker les outils et matériaux. Il est aussi un point de retrait des paniers de légumes bio de l'Écopôle alimentaire de la Chaponnière.

Lieux d'habitation proches : Les habitats collectifs du quartier Tunnel-Château.

Public : Sont présent.e.s sur le jardin, des enfants et leurs parents et également des habitant.e.s cherchant le lien social ainsi que des bénévoles du centre social.

Gestion des ressources (intrants, déchets, dépenses) : Les plants sont fournis par l'écopôle alimentaire qui les apporte lors des permanences, les bois pour faire du broyat ou pour construire les ganivelles (clôtures basses) est récupéré, les « déchets » verts sont réutilisés pour pailler les plantations (maintenir l'humidité), les composteurs sont réalisés par l'écopôle, le mobilier de jardin a été construit avec des jeunes de la Mission Locale.

Destination de la récolte : le jardin fait office de « paysage comestible », les enfants viennent souvent chercher des petits fruits s'il y en a. Il s'agissait déjà de ce genre de micro-production lorsque le jardin n'était constitué que de bacs (aromatiques).

❖ Organisation / gouvernance :

Responsables/rôles : Matthieu Martin était médiateur jardin et compost jusqu'au mois de mai 2024. Son poste est maintenant occupé par Charlotte Goursault, qui est médiatrice jardin et lui, responsable compost. Le centre social CAF, bien qu'il ne s'occupe pas à proprement parler du jardin participe à la communication et à la diffusion d'informations ; il y organise aussi des événements. Les 3 habitantes référentes jardin, ont signé la convention de mise à disposition à titre gratuit avec la commune de 10 ans.

Règles : Celles de la charte des jardins partagés et de la convention avec la commune de Vierzon.

❖ Animation :

Fréquence des animations : Une permanence est encadrée une fois par semaine, le mardi de 16h30 à 18h30, à la sortie d'école, par la médiatrice Jardins.

Type d'animations : Plantations et entretien du jardin lors des permanences, animations sensorielles avec les enfants de l'école du quartier, repas populaire avec la cuisine mobile de C2S ponctuellement, bricolage de mobilier de jardin en palettes récupérées (intervention d'un menuisier), avec des jeunes de la Mission Locale.



Figure 2 : une permanence en petit comité, en plein août 2024

Jours d'ouverture : Le jardin est toujours ouvert et accessible, les habitant.e.s sont libres d'aller arroser, récolter, s'occuper du jardin quand iels veulent. Des habitant.e.s s'y posent également à l'abri du soleil.



Figure 13 : des habitantes profitant du jardin (©Charlotte Garsault)

❖ Analyse AFOM :

Objectifs : le jardin participe efficacement à la sensibilisation d'une diversité d'habitant.e.s et/ou à la production de denrées alimentaires. Le jardin s'inscrit bien dans le réseau alimentaire vierzonnais.

Atouts :

- Participation des enfants et des parents aux permanences lors des jours de semaine
- Emplacement du jardin au carrefour entre différents acteurs
- Lieu de prédilection pour de nombreux évènements
- Cohérence dans l'aménagement des environs du jardin
- Jardin ancré dans le quotidien des habitant.e.s

Faiblesses :

- Jardin en proie au piétinement (hors des carrés potagers)
- Manque d'explications visuelles sur le jardin
- Pas de récupération d'eau de pluie

Opportunités :

- Proximité du jardin partagé de l'Église
- Potentiel multifonctionnel du jardin
- Proximité des écoles, service jeunesse, restaurant social, pôle collégien, mission locale

Menaces :

- Dépendance des habitant.e.s aux instructions de la médiatrice, manque de prises d'initiatives de leur part

Ce jardin pédagogique est d'ores et déjà bien intégré dans le quotidien des habitant.e.s : son emplacement idéal et son ancienneté l'ont fait connaître aux résident.e.s du quartier et même au-delà. La dynamique de ce jardin repose en particulier sur l'éducation à l'environnement du jeune

public et de leurs parents. L'objectif n'est en somme pas de produire pour satisfaire une autonomie alimentaire mais d'introduire les notions de compostage et d'autoproduction au sein des habitudes des citoyen.ne.s. Ce jardin participe aussi à améliorer le cadre de vie et la cohésion sociale. Il est donc important d'y maintenir une activité, notamment en encourageant son utilisation par les structures à proximité afin d'en faire un lieu multifonctionnel (espace de fête, école du dehors, réunion en plein air, ateliers pratiques...) qui mènent à terme à davantage d'appropriation par les habitant.e.s (locataires, élèves, salarié.e.s, adhérent.e.s).

2. Jardin du quartier du Clos-du-Roy

❖ Informations générales

Localisation : 2 ter rue du Colonel Manhès

Parcelle : CD0605

Zone du PLU : UC : habitats collectifs avec espaces verts, en périphérie du centre. Zone non soumise au PPRI.

Restrictions particulières (liste non exhaustive) : Sont exigés dans cette zone une architecture harmonieuse avec celle du centre-ville, un raccord au réseau public d'assainissement de toutes les installations, un maximum d'1,80m de clôture non occultante, la conservation ou le remplacement des arbres existants ainsi que des abords d'aires de stationnement plantés.

Surface : 683m²

Propriété : Commune de Vierzon.

Type(s) d'usage : Nourricier, espace détente, espace vert, lieu de convivialité, sensibilisation (animations avec les enfants)

❖ Historique :

Idée de départ : Enthousiastes du succès des bacs plantés mis en place à Tunnel-Château, Céline Millérioux, (Chargée de développement de l'Ecopôle alimentaire de la Chaponnière à C2S Services), avec le soutien des bailleurs France Loire et Val de Berry, organise une marche exploratoire au sein du quartier du Clos-du-Roy avec des habitant.e.s intéressé.e.s par un projet de jardin collectif. À l'issue de ce repérage, 2 habitantes font part de leur désir de « jardiner ensemble » et ce, au plus près de chez elles. L'emplacement de l'actuel jardin est donc décidé, après concertation des services foncier et GUSP communaux. La ville de Vierzon met donc à disposition à titre gratuit le terrain au collectif de jardiniers que représentent les 2 habitantes, qui signent la convention le 1^{er} juin 2021.



Figure 14 : des plants de tomates en mai 2024



Figure 15 : des plants de tomates en août 2024

Lancement du projet : À la suite de la marche exploratoire dans le quartier du Clos du Roy organisé par Céline Millerieux et le petit collectif des 3 habitantes formé, la convention est signée entre la commune et les parties prenantes du futur jardin partagé : les habitantes et le centre social AJCV, qui en est la structure support. Sont alors envisagés au 2ter, avenue du Général Manhès, un jardin partagé ainsi qu'un salon de jardin. Afin de financer le matériel (outils de jardinage) dont nécessitent l'ensemble des jardins partagés, la régie de territoire C2S présente sa candidature à l'appel à projet national « Jardins collectifs », dans le cadre du plan France Relance. Au cours d'avril 2021, la candidature est validée et dès juin 2021, le jardin partagé du Clos du Roy sort de terre.



Figure 16 : Charlotte Garsault, la médiatrice Jardins

Présence de concertation : Le projet est né d'une demande des habitant.e.s qui ont participé au choix du terrain. En effet, le collectif désirait pouvoir se rendre à pied au jardin pour une question de praticité. Afin d'associer d'autres habitant.e.s à ce projet, un tour de l'immeuble en « porte-à-porte » a été effectué, les conviant à une session d'information collective en mars 2021. Quant à l'aménagement du jardin et de l'espace convivial, il a été laissé aux habitant.e.s le soin de le penser et de se l'approprier. Meubles de récupération, barbecue, clôture en palettes : avec l'aide de C2S, les utilisateur.trice.s du jardin ont aménagé l'espace mis à leur disposition selon leurs envies et à moindre coûts. On note cependant que le jardin ne fait pas non plus l'unanimité auprès des habitant.e.s – bien que les mécontent.e.s se comptent sur les doigts d'une main. Il découle dès lors du rôle du/de la médiateur.trice d'écouter toutes les opinions et de trouver les mots pour apaiser les tensions.

Éventuelles redirections du projet : Le jardin était au départ à l'initiative de 3 habitantes jardinières qui cultivaient leurs parcelles avec l'aide d'habitant.e.s de l'immeuble lors des permanences de C2S. Une des deux signataires de la convention ayant déménagé et ne s'occupant plus du jardin, ce dernier a vécu une sorte de « turnover », un nouveau couple a rejoint le jardin et c'est à eux quatre que revient l'entretien et l'exploitation du jardin est revenu. Actuellement, le jardin s'apparente davantage à un regroupement de parcelles individuelles qu'à un jardin partagé. La médiatrice jardins discute en ce moment des modalités de mise en place d'une parcelle pédagogique à destination du jeune public ainsi que d'une parcelle « partagée » au sein du jardin afin de garder l'esprit de la Charte. Une nouvelle convention avec les nouvelles.eaux référent.e.s est en cours de réactualisation.

Difficultés : Quelques problèmes de communication entre les habitant.e.s et la médiatrice sont parfois un frein au déroulement des permanences : les échanges se font par messagerie instantanée sur un groupe Whatsapp, et il peut être complexe de s'adapter aux obligations de chacun.e.

Les permanences bien qu'elles soient régulièrement tenues (deux fois par mois), ne sont pas toujours honorées par les jardinier.e.s (faute de temps).



Figure 17 : une parcelle de jardin en attente d'être plantée

Conflits d'intérêts : Le jardin est maintenant utilisé comme jardin nourricier, « divisé » en parcelles individuelles exploitées par une poignée d'habitant.e.s. Ces dernier.e.s y consacrent du temps et de l'énergie et il ne s'agit pas seulement d'un loisir mais d'un besoin. Iels ne sont donc pas enclin.e.s à ce que le jardin soit « partagé » et accueille des animations, au risque que les productions ne soient récoltées par d'autres ou abimées. Elles montrent, de fait, un enthousiasme modéré quant aux animations souhaitées par la médiatrice sur le jardin.



Figure 18 : des plants de courgettes en août 2024

❖ **Caractéristiques intrinsèques du terrain :**

État global : Il n'y a pas ni rangement ni abris sur site mais des boîtes aux lettres devraient être installées par C2S, faisant office de lieu de stockage. Les semis sont laissés à l'air libre dans le jardin, en attendant d'être plantés. Au niveau du salon de jardin, des pneus ont été utilisés comme pots et les meubles de récupération montrent bien l'appropriation des lieux par les habitant.e.s.

Qualités biologiques de l'environnement : Le terrain dispose d'un ensoleillement propice à la culture mais dispose tout de même de zones à l'ombre. La terre est de bonne qualité puisqu'elle a été laissée telle quelle avant la création du jardin et n'est pas en proie à la pollution (pas de ruissellement d'hydrocarbures, de déchets ménagers ou de passé industriel).

Matériel sur site : Le jardin dispose de deux cuves de stockage d'eau (la configuration de l'immeuble ne permettant pas de récupérer l'eau du toit) et de composteurs à proximité (qui ne se situent pas dans l'enceinte du jardin). Les outils et autre matériel sont prêtés par C2S et parfois laissés sur le jardin. Les jardinier.e.s disposent également d'un lieu de stockage des outils au rez-de-chaussée de l'immeuble.



Figure 19 : l'aire de compostage, près du parking et à deux pas de l'immeuble



Figure 20 : les composteurs

Clôture : Une clôture en palette de stockage a été construite par les habitant.e.s et l'écopôle alimentaire : elle délimite le terrain du jardin et sépare ce dernier du salon extérieur. Il n'y a en revanche aucune porte et les espaces sont accessibles par tous.tes.



Figure 21 : la clôture en palettes et le lieu de détente en mai 2024

Signalétique/panneau de sensibilisation/décoration : Il n'y a pas d'éléments de décoration notoires ou de sensibilisation autre que les affiches explicatives des composteurs. Ceci ne traduit cependant pas un manque d'appropriation par les habitant.e.s qui occupent bel et bien l'espace (meubles et barbecue) mais vient cependant confirmer l'usage essentiellement nourricier qui est fait du jardin : l'objectif n'étant pas spécialement de sensibiliser explicitement les usager.e.s ni d'accueillir un public « non-averti ». L'espace est plutôt discret dans son environnement.



Figure 22 : le jardin vu de l'espace détente



Figure 23 : l'espace convivial aménagé par les habitant.e.s

Accessibilité : Le terrain est accessible par une légère pente d'herbe et est proche du parking, faisant face à l'entrée de l'immeuble. Sur le terrain sont mises à disposition de nombreuses assises, ce qui permet l'accueil de personnes à mobilité réduite et/ou éprouvant des difficultés à rester debout.



Figure 24 : pente douce menant au jardin

❖ **Fonctionnement :**

Acteurs sociaux : Le projet a été suivi par les bailleur social Val de Berry, par la GUSP dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier ainsi que par la régie de territoire C2S. En ce qui concerne les structures sociales du quartier, le centre social AJCV et la Maison de l'Oasis (accueil pour les enfants de moins de 6 ans) s'y sont particulièrement intéressées ; le centre social AJCV compte par exemple y organiser davantage d'événements avec les familles (comme des après-midi jeux de société, des gouters, etc.).

Structures support accompagnant le jardin : Sur le jardin, la régie de territoire C2S accompagne le jardin et le collectif d'habitant.e.s est la « structure support ».

Lieux d'habitation proches : Le jardin se situe au pied d'un logement collectif de Val de Berry et à proximité des logements (individuels et collectifs) du quartier Clos du Roy « centre ».



Figure 25 : le jardin à deux pas de l'immeuble



Figure 26 : le jardin à deux pas de l'immeuble

Public : Les personnes le plus actives sur le jardin sont les deux couples qui cultivent leurs parcelles individuelles, les autres habitant.e.s de l'immeuble ne s'occupent pas vraiment du jardin. Le salon est cependant utilisé lorsque les résident.e.s se réunissent autour d'un thé ou d'un barbecue, principalement en saison estivale. Des enfants du Clos du Roy viennent occasionnellement lors d'animations autour du jardin. Les habitantes jardinières sont aussi très fières de pouvoir faire visiter le jardin à leurs proches qui sont de passage sur le jardin.



Figure 27 : le lieu convivial aménagé par les habitant.e.s

Gestion des ressources : Le jardin dépend en grande majorité de C2S qui apporte le matériel, les semis ainsi que les composteurs et le bac de stockage d'eau – qui ont été financés en partie par l'appel à projet France Relance. L'eau vient d'un robinet de l'immeuble installé par Val de Berry, à la charge des locataires. Le mobilier de jardin n'est issu que de la récupération et a été apporté par les habitant.e.s ou C2S. La gestion des biodéchets de l'immeuble s'effectue grâce aux composteurs placés en face du bâtiment, près des places de stationnement, mais il n'est pas encore entré dans le quotidien des locataires comme il l'est actuellement à Tunnel-Château. C2S s'occupe de l'entretien au motoculteur, quand il est nécessaire, du jardin et les déchets verts engendrés sont réutilisés pour pailler la terre.



Figure 28 : cuve de stockage d'eau à l'entrée du jardin alimentée par les charges communes des locataires



Figure 29 : vue des deux cuves récupératrices d'eau



Figure 30 : les semis préparés



Figure 31 : les semis préparés

Destination de la récolte : Les deux couples d'habitant.e.s qui cultivent le jardin fonctionnent en auto-production : iels consomment ce qu'iels font pousser. Les récoltes ne suffisent pas à subvenir totalement aux besoins de leurs deux foyers mais la production est assez conséquente pour diminuer les dépenses en termes d'achat de légumes et herbes aromatiques. On note cependant un surplus occasionnel de production qui mène à la perte de denrées qui auraient pu être consommés.

❖ Organisation / gouvernance :

Responsables/rôles : La médiatrice de l'écopôle alimentaire fait l'intermédiaire entre la Chaponnière et le collectif en tant qu'elle leur fournit, à leur demande, les semis de leur choix (à condition qu'ils soient disponibles) ainsi que du matériel et partage son savoir-faire. Elle est un soutien à la bonne utilisation de jardin par les habitant.e.s et participe à la sensibilisation du public en proposant occasionnellement des animations. Aussi, sur ce jardin, l'habitante signataire de la convention toujours domiciliée au Clos du Roy fait figure de référence parmi les habitant.e.s utilisateur.trice.s du jardin. Effectivement, en plus de jouer un rôle de responsable administrative (convention), cette habitante, qui possède un bagage certain en agriculture et jardinage, est perçue par les autres comme ayant une autorité légitime : c'est vers elle que se tournent les habitant.e.s qui souhaitent cultiver lorsque la médiatrice n'est pas là.

Règles : Outre la charte, le collectif fonctionne grâce à quelques règles « tacites » telles que le respect de la propriété individuelle (« chacun.e sa parcelle » et on n'empiète pas dessus), le respect du travail de l'autre (« on ne récolte que ce que l'on a soi-même planté » à moins d'y être invité.e).



Figure 32 : les parcelles cultivées en mai 2024

❖ Animation :

Fréquence des animations : une permanence est organisée une semaine sur deux, le mercredi après-midi aux alentours de 15 heures. Charlotte Garsault, médiatrice jardins partagés, anime

occasionnellement des ateliers jardin auprès des enfants des écoles du Clos-du-Roy au cours desquels elle transmet ses connaissances sur la botanique, l'écologie ou le jardinage.



Figure 33 : une permanence pédagogique au jardin par Charlotte Garsault, médiatrice Jardins

Quelles animations : Hors permanences de C2S, le jardin accueille des animations lors de la fête de quartier du Clos du Roy ou encore d'évènements tels que la Quinzaine du Goût ou du jour de la Terre (22 avril).



Figure 34 : affiche informant des horaires de permanence

Jours d'ouverture : Le jardin est toujours ouvert et mis à disposition des habitant.e.s (il n'est pas nécessaire de vivre au Clos-du-Roy ou d'être membre du collectif).

❖ **Analyse AFOM :**

Objectifs : le jardin participe efficacement à la sensibilisation d'une diversité d'habitant.e.s et/ou à la production de denrées alimentaires. Le jardin s'inscrit bien dans le réseau alimentaire vierzonnais.

Atouts :

- Savoir-faire et expérience de l'habitante-jardinière référente du jardin
- Emplacement en pied d'immeuble
- Production importante (légumes, herbes aromatiques, petits fruits)
- Salon de jardin utilisé par les résident.e.s

Faiblesses :

- Peu de visibilité du jardin en tant que jardin « partagé »
- Quelques surplus de production

Opportunités :

- Mobilisation du jardin par le centre social AJCV
- Intérêt montré par de nouvelles personnes pour le jardin

Menaces :

- Image d'un jardin « privé »

Fort de l'expérience de sa référente et de la légitimité qu'on lui reconnaît dans le voisinage, ce jardin dynamique participe activement à l'amélioration du cadre de vie des habitant.e.s qui ont su se l'approprier. Le salon de jardin est devenu un véritable lieu de vie pour les résident.e.s : il crée le sentiment que le « dehors » est aussi « chez-soi ». Les parcelles, bien entretenues, approvisionnent quelques familles en légumes frais, à moindre coût. La question se pose cependant quant au partage de cet espace, qui gagnerait peut-être à être divisé dans l'optique d'accueillir de nouveaux.elles jardinier.e.s et de laisser une place à la médiation pédagogique qui, pour l'instant, peine à faire consensus.

3. Jardin de l'Église Notre-Dame

❖ Informations générales

Localisation : sur l'ancien cimetière de l'Église Notre-Dame

Parcelle : CT0255

Zone du PLU : Zone Ua, à caractère central d'habitat, de services et d'activités tertiaires. Zone non soumise au PPRI.

Restrictions particulières (liste non exhaustive) : Est exigé dans cette zone une pente de toit de 45° minimum et sont interdites les constructions à usage agricole.

Surface : 2754m²

Propriété : Commune de Vierzon

Type(s) d'usage : Nourricier, jardin d'expérimentation, apprentissage du jardinage, récréatif (jardinage et plantations), espace de diversité et mixité culturelles.

❖ Historique :

Idée de départ : Le jardin est né grâce à la volonté du Père Olivier Crestois qui souhaitais convertir l'ancien cimetière de l'Église Notre-Dame en espace partagé, dans le but de produire de la nourriture de qualité et d'aider la population Vierzonnaise éprouvant des difficultés à s'alimenter (population immigrée et primo-arrivante en particulier).



Figure 35 : l'entrée du jardin, porte fermée à clef (Google Earth)

Lancement du projet : C'est en 2020 que commence la réflexion concernant le jardin de l'Église. Le Père Olivier Crestois entre dès lors en contact avec la mairie de Vierzon afin d'officialiser sa demande à la ville de Vierzon. Il dépose une fiche projet auprès de la GUSP afin d'établir les grandes lignes du projet. Le terrain est ensuite mis à disposition à titre gratuit par la commune au Père Olivier Crestois. La convention est alors signée le 1^{er} juin 2021. Des travaux de

raccordements sont réalisés par les services de la mairie et un robinet est installé avant que le jardin ne soit inauguré en juin 2021.

Présence de concertation : Le terrain n'était plus utilisé et avait perdu sa fonction de cimetière. De plus, il appartenait à la commune et restait fermé au public. La concertation des habitant.e.s ne s'est dès lors pas révélée nécessaire.

Éventuelles redirections du projet : Sans objet

Difficultés : Ce jardin étant surtout fréquenté par des personnes en situation précaire (demandeur.euse.s d'asile du CADA, personnes bénéficiant des minima sociaux) – mais pas seulement - les présences aux permanences sont incertaines (il arrive, par exemple, que certaines permanences se déroulent avec 1 ou 2 personnes comme 8 ou 10).

Conflits d'intérêts : Bien que ce jardin soit à vocation nourricière, le précédent médiateur Jardins et Compost y pratiquait de la sensibilisation et proposait de l'animation aux jardinier.e.s (ce que propose aussi à sa façon l'actuelle médiatrice, en cohérence avec ses propres connaissances et appétences). Cet encadrement ne concordait pas avec la vision du jardin partagé d'une des utilisatrice.s du jardin, cette dernière ne souhaitant pas de médiation. Elle a préféré quitter le jardin et a actuellement pour projet de créer un jardin collectif en lien avec le Secours Populaire, dont elle est bénévole.

❖ **Caractéristiques intrinsèques du terrain :**

État global : Ce jardin dynamique est organisé en différentes parcelles dont on s'assure que les rangées soient bien droites et régulières. Le Père Olivier Crestois, qui possède des connaissances en agriculture et en biologie, veille à ce que ce jardin reste ordonné.



Figure 36 : les plantations en août 2024



Figure 37 : détail des pieds de tomates

Qualités biologiques de l'environnement : Le sol est très riche en matière organique puisqu'il s'agissait d'un cimetière. Aussi, il est maintenu à l'écart des pollutions chimiques ou de déchets ménagers puisqu'il est fermé hors des permanences. Son environnement est propice à la bonne croissance des plantes et à l'installation de la biodiversité (fort ensoleillement, présence d'arbres, arbustes, couvert végétal, végétation spontanée).



Figure 38 : les tomates en août 2024



Figure 39 : les tomates en août 2024

Matériel sur site : la paroisse met à disposition une salle sous l'Église où peuvent être stockés du matériel ou encore les récoltes. Deux cuves de récupération d'eau rattachées aux gouttières de l'Église, fournies par C2S Services, ont été installées par les services techniques de la ville. En ce qui concerne les outils de jardinage, certain.e.s jardinier.e.s apportent les leurs et certains sont à disposition dans la pièce de stockage (récupérés par le Père Olivier Crestois ou C2S Services dans le cadre de l'appel à projet France Relance).

Clôture : un mur en pierre entoure le jardin, qui demeure fermé hors permanence, une porte empêche d'entrer quand on n'a pas les clefs, vue du jardin impossible depuis l'extérieur

Signalétique/panneau de sensibilisation/décoration : Il n'y a pas de décoration sur le jardin bien que la végétation et les aménagements le rendent très agréable à observer. La communication visuelle du jardin est très discrète puisqu'il n'est pas visible depuis l'extérieur. Sont affichées sur la porte du jardin les horaires des permanences. Son usage nourricier explique en partie le fait qu'il ne soit pas spécialement mis en avant.

Accessibilité : L'endroit n'est pas aménagé pour accueillir un public à mobilité réduite et la circulation à l'intérieur n'est pas facilitée par les escaliers et l'étroitesse du chemin. Cependant, le jardin est grand et certaines plantations sont en hauteur (accessible aux personnes rencontrant des difficultés pour se baisser). Sa proximité avec le centre-ville en fait un endroit facile d'accès à pied, à vélo et, dans une moindre mesure, en voiture ou en bus.

❖ **Fonctionnement :**

Acteurs sociaux : La paroisse de Vierzon est le principal acteur social sur ce jardin. La régie de territoire C2S l'encadre comme les autres jardins du réseau en proposant de la médiation et une partie « technique » quant au jardinage et à l'écologie.

Structures support accompagnant le jardin : Sur la convention, c'est la paroisse qui est la structure support du jardin.

Lieux d'habitation proches : Le jardin se situe en centre-ville, limitrophe du QPV, et est à proximité des habitats du centre (maisons individuelles et logements collectifs). Certain.e.s jardinier.e.s

sont hébergé.e.s au Presbytère. Le CADA (Centre d'Accueil pour les Demandeur.euse.s d'Asile), dont quelques un.e.s font partie du jardin, est en centre-ville, à environ 1km du jardin.

Public : Le public majoritaire est surtout composé d'habitant.e.s qui consacrent une partie de leur temps libre à jardiner, celles et ceux (surtout des femmes) pour qui jardiner est un plaisir, un loisir, ainsi que des personnes du CADA (surtout des hommes), qui voient surtout l'aspect social et pratique du jardin partagé.



Figure 40 : deux habituées des jardins partagés

Gestion des ressources : Comme sur les autres jardins, la récupération de matériaux permet d'aménager les structures nécessaires à la croissance des plantes (par exemple, des tuteurs) et les « déchets » verts permettent de pailler ou amender les cultures.

Destination de la récolte : À la fin de la permanence, s'il y a eu une récolte, la médiatrice et le Père Olivier Crestois proposent aux personnes ayant été présentes sur le jardin de repartir avec leur part. Les légumes récoltés par tous.tes sont lors répartis équitablement, en fonction des préférences de chacun.e . S'il en reste, ils seront cuisinés lors des repas partagés préparés par le Père et un habitué des jardins partagés. Les surplus sont proposés à la vente (pas de prix fixe) pour le rachat de semis ou d'outils.



Figure 41 : travail sur le jardin un jeudi matin



Figure 42 : l'autrice qui met (enfin) les mains dans la terre



Figure 43 : travail sur le jardin en août 2024

❖ Organisation / gouvernance :

Responsables/rôles : La médiatrice Jardins donne des indications sur ce qui a été réalisé la semaine passée ainsi que ce qu'il reste à faire. Le Père Olivier Crestois participe aussi au jardinage, à la préparation des semis et veille à transmettre ses connaissances aux usagers du jardin. Il élabore aussi les repas partagés. En ce qui concerne les participant.e.s, la majorité d'entre eux disposent déjà de savoir-faire et sont relativement autonomes.



Figure 44 : structure fabriquée pour les courgettes



Figure 35 : les plants de tomates tout juste plantés en mai 2024

Règles : Comme les autres jardins, ce sont les axes de la charte qui orientent l'organisation.

❖ **Animation :**

Fréquence des animations : Les permanences par C2S se font tous les jeudis matin. Animations occasionnelles lors des événements de la ville (fête de la Terre, fête de quartier, semaine du goût).



Figure 46 : une permanence le jeudi matin



Figure 47 : une permanence le jeudi matin

Quelles animations : Les animations autour de ce jardin sont particulièrement orientées vers la création de lien social et l'acquisition de compétences de la vie quotidienne (langue française, jardinage, cuisine, etc.). En effet, le « café du matin » précède chaque permanence et consiste au partage d'un petit-déjeuner offert par le presbytère. C'est l'occasion de discuter et d'apprendre à se connaître. Ensuite, le petit groupe se rend au jardin pour la permanence durant laquelle chacun.e participe et les habitué.e.s sont fier.e.s d'expliquer comment faire aux nouvelles.eaux. Finalement, une fois le travail accompli, celles et ceux qui le souhaitent peuvent bénéficier du repas préparé par le Père Olivier Crestois qui a lieu au Presbytère. Une fois encore, chacun.e s'affaire à dresser la table, aider en cuisine, etc. Ce jardin, en plus de permettre aux jardinier.e.s de rentrer chez eux avec des légumes fraîchement sortis de terre, propose de partager des moments de vie au cours desquels se rencontrent les différences.



Figure 48 : repas partagé du midi



Figure 49 : un repas partagé après la permanence au jardin



Figure 50 : repas partagé du midi

Jours d'ouverture : Le jardin n'est ouvert que pendant les horaires de permanences, les jeudis matin. Il demeure fermé à clef le reste du temps mais peut être utilisé à l'occasion par le Père Olivier Crestois ou les quelques habitué.e.s qui demanderaient la clef pour y travailler.

❖ Analyse AFOM :

Objectifs : *le jardin participe efficacement à la sensibilisation d'une diversité d'habitant.e.s et/ou à la production de denrées alimentaires. Le jardin s'inscrit bien dans le réseau alimentaire vierzonnais.*

Atouts :

- Une bonne production qui permet à chaque personne qui s'est impliquée dans le jardin d'avoir sa part
- Le collectif composé d'habitué.e.s qui entretiennent de bonnes relations
- Mixité sociale
- L'Église, symbole d'accueil, de solidarité

Faiblesses :

- Jardin peu visible
- Manque d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite
- Surplomb de la route, limitant l'accès aux enfants

Opportunités :

- Gain en compétences des habitué.e.s

Menaces :

-

Ce jardin fait face à plusieurs défis puisqu'il accueille des populations en marge, en situation précaire. Ce sont donc des enjeux sociaux, économiques et sociétaux auxquels il faut répondre. En proposant de jardiner pour produire ce qu'ils mangent, le Père Olivier Crestois et la médiatrice Charlotte Garsault font prendre conscience à ces populations de la valeur de leur travail et valorisent leurs compétences. Aussi, les moments passés ensemble provoquent la mixité sociale et encourage à « faire société ». Le café du matin ou le repas partagé sont autant d'occasions pour des personnes, venues de tous horizons, d'apprendre des autres et au groupe de se souder. Ce jardin est celui qui se rapproche le plus d'un jardin partagé dans son sens le plus commun puisqu'il regroupe des individus qui prennent plaisir à jardiner, à s'échanger des savoirs et des savoirs-faire et qu'il répond tant au besoin de lien social que d'autoproduction.

4. Jardin Gustave Flourens

❖ Informations générales

Localisation : Au carrefour des rues de la Voute et des Pentecôtes, jouxte l'école maternelle Maurice Caron

Parcelle : DK0106

Zone du PLU : Zone Ub, urbaine proche du centre. Zone non soumise au PPRI.

Restrictions particulières (liste non exhaustive) : Sont exigés dans cette zone 36° de pente de toit minimum, des toitures à 2 versants en ardoises ou tuiles vieilles, la toiture terrasse étant réservée aux immeubles collectifs, les arbres existants doivent être « maintenus ou, en cas d'impossibilité, remplacés par des plantations équivalentes », les surfaces « libres de toute construction ainsi que les aires de stationnement doivent être plantées, à raison d'un arbre de haute tige, dont l'essence sera précisée par le pétitionnaire, pour 200 m² de terrain ».

Surface : Environ 50m² pour le jardin clôturé, plus de 300m² pour la zone comprenant le salon de jardin, la pente entre la chaussée et l'école, le jardin ainsi que la portion de terrain derrière les composteurs.

Propriété : Commune de Vierzon

Type(s) d'usage : Pédagogique et de sensibilisation (ateliers éducatifs avec l'école), expérimentation, préservation écologique.

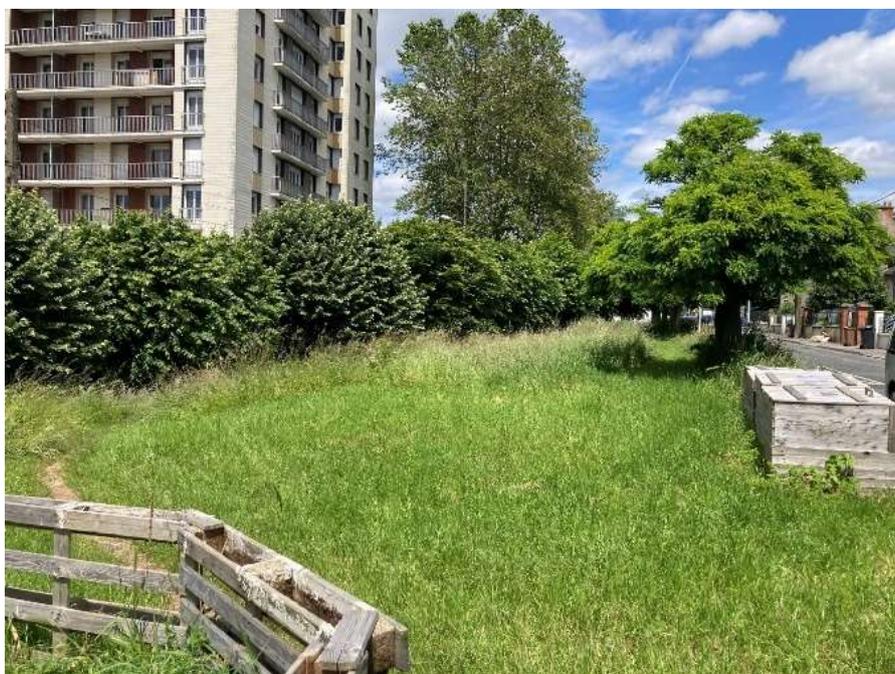


Figure 51 : un bout du jardin vu du jardin pédagogique

❖ Historique :

Idée de départ : Lors des travaux de réhabilitation de l'immeuble Gustave Flourens en 2021, la chargée de la GUSP (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité), dans le cadre de la convention NPNRU, établit un premier contact avec les habitant.e.s de l'immeuble afin d'organiser une réunion publique concertative concernant les conditions de vie de ces dernier.e.s. Ont alors été abordées au cours de ces échanges, la volonté de créer du lien social en formant un collectif d'habitant.e.s et une fête des voisins. Le collectif propose alors de fleurir en pied d'immeuble et d'aménager un jardin partagé près de la tour, à la demande d'une habitante ayant déjà un jardin de balcon.

Lancement du projet : L'habitante qui est désormais la référente du jardin a proposé l'emplacement actuel puisqu'elle souhaitait mettre en place des ateliers pédagogiques en lien avec l'école maternelle. La ville de Vierzon signe la convention mais la charte n'a jamais été signée ni diffusée dans le collectif. Une fois le terrain mis officiellement à disposition par la commune, la référente jardin et son conjoint ont commencé à l'occuper, y transférer leurs plants, en ériger les clôtures, etc. Le jardin est alors inauguré en avril 2023 et présenté lors de la Fête de la Terre de la même année.

Présence de concertation : Dans le cadre de la GUSP, des permanences mensuelles tous les 20 du mois sont instaurées depuis 2021. C'est l'occasion pour le collectif de faire part de leur vécu et leurs projets. C'est au cours de celles-ci qu'ils ont pu proposer l'idée du jardin partagé. Aussi, le projet de jardin pédagogique a été pensé avec les instituteur.trice.s de l'école maternelle Gustave Flourens et les riverains et parents d'élèves ont toujours soutenu ce projet.



Figure 52 : vue de l'ensemble du jardin pédagogique

Éventuelles redirections du projet : sans objet

Difficultés : Le couple d'habitant.e.s déplore le peu de monde investi quant au fonctionnement du jardin. Iels consacrent du temps à réaliser les travaux sur le terrain tels que la pouponnière à plants, le mobilier de jardin ou même les plantations. Effectivement, les permanences dans ce jardin se font souvent en (tout) petit comité et si le couple n'est pas là, la médiatrice Jardins peut se retrouver seule sur place.



Figure 53 : la pouponnière à plants/abris de jardin



Figure 54 : la pouponnière à plants, à l'arrière de l'école



Figure 55 : la pouponnière à plants/abris de jardin

Conflits d'intérêts : Le couple d'habitant.e.s s'est bien approprié le jardin et fournit des efforts considérables pour l'aménager bien qu'ils aimeraient que d'autres personnes participent. Cependant, la question de la gouvernance divise entre le couple et la référente habitant.e.s : les uns ont le savoir-faire mais assez peu de liens sociaux, l'autre possède un naturel social et de nombreux contacts.



Figure 56 : les meubles en palettes urecyclées

❖ **Caractéristiques intrinsèques du terrain :**

État global : Le jardin est composé de plusieurs espaces : un jardin clôturé, pédagogique, un espace plantations et salon de jardin, une pouponnière à plants, une pente (presque) aménagée ainsi qu'un espace laissé pour le moment en jachère. Les habitant.e.s responsables de ce jardin le qualifient eux-mêmes de jardin « punk », étant donné l'aspect sauvage du jardin. En fait, une telle gestion du jardin découle d'une volonté de laisser faire la Nature (principe de la permaculture). L'herbe pousse donc librement et seul un chemin est tondu afin de faciliter la circulation. On peut aussi apercevoir des bouteilles renversées qu'il ne faut pas confondre avec des déchets, s'agissant en fait d'abris à plants, qui protègent les nouvelles plantations. Un salon de jardin a été construit avec des palettes de récupération et la pouponnière à plants (endroit où l'on prépare les semis) a lui aussi été construit par le couple d'habitant.e.s, qui prend plaisir à s'activer sur le jardin.



Figure 57 : une bouteille en plastique upcyclée pour protéger un plant



Figure 58 : le chemin menant au jardin depuis la rue de la Voûte

Qualités biologiques de l'environnement : Le terrain possède à la fois des zones ensoleillées et des zones à l'ombre, il est donc aisé de choisir les emplacements des plants en fonction de leurs besoin. Aussi, puisque le jardin est assez peu tondu, il y règne une riche biodiversité qui est d'autant plus favorisée par les aménagements du couple (abris à hérissons, plantes à fleurs pour les pollinisateurs). Enfin, les arbres qui entourent le terrain participent tant à l'accueil de la faune qu'à la vie des sols et de la flore.



Figure 59 : l'arrière de l'école, bacs récupérateurs d'eau et salon de jardin

Matériel sur site : Un abri, non fermé, a été construit pour y stocker le matériel ainsi que les plants en préparation. 3 cuves récupératrices d'eau se trouvent sur le terrain, fournies par l'Ecopôle alimentaire sur les fonds obtenus par la demande de subvention du Plan de relance. L'aire de compostage n'est pas encore parfaitement utilisée, bien qu'elle ait été installée proche du trottoir et du jardin, sur le chemin de l'école.



Figure 60 : le composteur, rempli de moitié



Figure 61 : l'aire de compostage, à 10m du jardin



Figure 62 : récupération des eaux de pluie par la gouttière de l'école



Figure 63 : vue sur les 3 récupérateurs d'eau à l'arrière de l'école, prolongement du jardin

Clôture : Le jardin pédagogique est fermé, clôturé par des palettes pour que les enfants s'y trouvent en sécurité mais le reste du jardin occupe l'espace sans être matériellement délimité.

Signalétique/panneau de sensibilisation/décoration : Le jardin pédagogique est décoré par des fabrications réalisées en matériaux de récupération par des enfants de l'école. Une affiche y est apposée à l'entrée, indiquant les heures de permanence ainsi que la présence d'un réseau de jardins partagés à Vierzon. Les explications du compostage sont affichées sur les composteurs qui se situent un peu à l'écart du jardin. Un hôtel à insectes ainsi qu'un bac transparent ont été installés dans un but pédagogique.



Figure 64 : l'entrée du jardin pédagogique



Figure 65 : une structure en bois transparente à visée éducative

Accessibilité : Le terrain est accessible depuis la rue de la Voûte ou la rue des Pentecôtes. La pente, assez abrupte, ne permet pas la circulation aisée de personnes à mobilité réduite. Il n'y a aucun chemin artificiel, l'herbe est seulement tondu pour laisser un passage, seulement le sol est assez plat et régulier. Sa proximité avec l'école en fait un lieu facile d'accès et sécuritaire pour les enfant sous la surveillance d'un.e adulte. Des assises se situent à l'arrière, cachées par le bâtiment, rendant l'espace convivial invisible depuis le jardin.



Figure 66 : pente pour arriver au jardin

❖ Fonctionnement :

Acteurs sociaux : Il n'y a pas d'acteurs sociaux actuellement en support sur le jardin partagé, hormis le collectif d'habitant.e.s et C2S Services, qui accompagne le jardin. La GUSP s'est impliquée de manière importante puisque le projet a été monté conjointement avec le collectif d'habitant.e.s. A été évoqué au cours d'un entretien, l'énergie collective comme catalyseur du projet, « faute » de structure support.

Structures support accompagnant le jardin : Aucune structure sociale ne supportait le jardin à ses débuts puisqu'il n'en existait pas encore. En ce moment, le GRETA montre son intérêt pour y faire venir ses apprenant.e.s bien que l'établissement dispose déjà du sien (dans les locaux du lycée Henri Brisson qui en est aussi doté d'un grâce à un travail avec le précédent médiateur Jardins et Compost Matthieu Martin). L'accueil de jour IMANIS a aussi fait part de son intérêt à utiliser ce jardin mais l'éloignement demeure une contrainte. La résidence Edouard vaillant souhaite aussi faire partie du jardin en signant la charte. Enfin, le centre social AJCV avec la référente habitant.e.s organisent depuis 2023 des rencontres/goûters au jardin.

Lieux d'habitation proches : Maisons individuelles et habitats collectifs du quartier Gustave Flourens.

Public : Les enfants de l'école Gustave Flourens et les deux responsables jardin sont le principal public du jardin partagé et les riverain.e.s.

Gestion des ressources : Certains éléments du matériel ont été financés par les Fonds pour les habitants. La majeure partie des matériaux utilisés pour les aménagements provient de la récupération par C2S Services (par exemple, partenariat avec BAOBAB). Les référent.e.s habitant.e.s ont fait le choix de préparer leurs propres semis.



Figure 67 : l'intérieur de la pouponnière à plants, construite par les habitant.e.s

Destination de la récolte : Les quelques récoltes profitent à la famille du couple d'habitant.e.s référent bien que ce jardin ne soit pas particulièrement nourricier. Les enfants peuvent cependant se réjouir de cueillir des petits fruits lorsque les plants du jardin pédagogique ont poussés. Certains plants en surplus ont été partagés avec les riverain.e.s, à un prix symbolique (ce qui a permis l'achat de semis).

❖ Organisation / gouvernance :

Responsables/rôles : Le couple d'habitant.e.s sont tous les deux indiqué.e.s sur la convention comme responsables du jardin, ce sont d'ailleurs à eux, que revient la majorité du travail effectué sur celui-ci (toujours aidé.e.s par l'Ecopôle alimentaire et les médiateur.trice.s). Les instituteur.trice.s de l'école Maurice Caron organisent avec C2S et l'habitante référente les ateliers jardin. Quant à la médiatrice Jardins, elle fournit les ressources nécessaires parfois manquantes au collectif (terre, amendement, outils, main d'œuvre).

Règles : les habitant.e.s référent.e.s insistent pour ce que le jardin reste « sauvage » et respecte les principes de la permaculture. Iels préfèrent, par exemple, que l'herbe reste le plus naturelle possible (éviter la tonte) ou que l'eau utilisée soit strictement celle issue des cuves.



Figure 68 : terrain proche du jardin

❖ Animation :

Fréquence des animations : les permanences C2S se déroulent deux fois par mois, le mercredi après-midi, en alternance avec le jardin du Clos du Roy. Le lieu accueille aussi des événements occasionnels comme la Quinzaine du Goût, la SEED, la Fête de la Terre, etc.

Quelles animations : Hors permanences, des animations ont lieu lors de la Quinzaine du goût et de la fête de la Terre (22 avril).

Jours d'ouverture : Le jardin est toujours ouvert mais les carrés pédagogiques ne sont pas utilisés hors périodes scolaires.



Figure 69 : le jardin pédagogique



Figure 70 : le jardin pédagogique

❖ Analyse AFOM :

Objectifs : *le jardin participe efficacement à la sensibilisation d'une diversité d'habitant.e.s et/ou à la production de denrées alimentaires. Le jardin s'inscrit bien dans le réseau alimentaire vierzonnais.*

Atouts :

- Référent.e.s investi.e.s dans le fonctionnement du jardin
- Exploitation des toitures pour remplir les cuves récupératrices d'eau
- Utilisation du jardin par les habitant.e.s comme lieu de vie et de rencontres
- Partenariat avec l'école Maternelle

Faiblesses :

- Le manque d'habitant.e.s impliqué.e.s (peu de monde aux permanences)

Opportunités :

- Intérêt nouveau montré par diverses structures pour le jardin

Menaces :

- Pas de collectif stable

Ce jardin est intéressant puisqu'il permet l'exploitation d'une zone délaissée en ville en conciliant activité maraîchère/horticole, lieu de vie et sauvegarde de la biodiversité. En effet, le couple, attaché aux principes de la permaculture, laisse-le plus naturel possible le terrain. Aussi inspirante que soit cette démarche, on note cependant la difficulté pour les référent.e.s à promouvoir le jardin au sein du voisinage et à se faire aider. Il s'agit peut-être d'une certaine divergence en ce qui concerne le terme « partagé » puisqu'actuellement, seul le jardin pédagogique n'est vecteur de sensibilisation, l'autre partie étant utilisé plutôt comme un jardin privé. Ce jardin démontre cependant que certain.e.s Vierzonnais.e.s sont des éléments moteurs à la renaturation de la ville et prêts à prendre des initiatives, au nom de leur engagement.

5. Ancien jardin de Jérusalem

Ce jardin était, il y a quelques années, un jardin partagé entre plusieurs acteurs sociaux de la ville. S'inscrivant dans le plan de relance du gouvernement et né d'une volonté de favoriser le vivre ensemble et l'écologie sur la commune, le terrain a été mis à disposition à titre gratuit par la mairie de Vierzon au collectif représentant le jardin. Sorti de terre en mai 2021, il est finalement arrêté en septembre 2023.



Figure 71 : 7, rue de Jérusalem (C Google Earth)

Situé au 7, rue de Jérusalem, dans un quartier résidentiel composé de maison individuelles, ce terrain communal inexploité est laissé en friche depuis la cessation de ses activités en septembre dernier. Proche de la salle Madeleine Sologne et du Cher, avec sa surface d'environ 1 500m² et disposant d'un puits, le terrain présente a priori une opportunité intéressante pour y pratiquer une activité maraichère.



Figure 72 : le puits

Initialement, c'est dans le cadre de l'organisation de la première édition de « Vierzon fête la Terre » (22 avril 2020), que la GUSP réunit un collectif composé de plusieurs structures du centre-ville dans l'optique de mettre en place, ensemble, un jardin collectif. Parmi les acteurs prenant part au projet, on retrouve IMANIS, Les Fourmis Vierzonnaises, La Mission locale, le Café O'Berry, Et si on parlait jardin, le CADA, Épicéa, les centres sociaux CAF et AJCV, C2S et

GEM Phoenix. Lorsqu'il a fallu trouver un terrain, c'est celui-ci que la ville a proposé au collectif, qui le découvre donc en mars 2021.



Figure 73 : le collectif découvre le terrain (C Yassine Azoug, Le Berry)

La convention de mise à disposition du terrain est par la suite signée par le collectif, représenté par l'association Et si on parlait jardin. Puisque le jardin sera amené à recevoir du public, C2S s'était assuré d'en faire sécuriser les abords en prenant contact avec les propriétaires des maisons adjacentes, pour des légers travaux de réhabilitation (tuiles chancelantes, morceaux de zinc). Avec ces mêmes propriétaires ont aussi été abordés la possibilité de récupérer les eaux de pluie grâce à un raccord à leur toitures de garage, d'une part et les droits de passage d'autre part. En effet, un projet tel que celui-ci, pour qu'il soit pérenne, se doit d'être accepté par les habitant.e.s alentours, qui ont le droit d'être concertés.e.s. Finalement, le collectif prévoit se faire se réunir tous les vendredis les habitant.e.s qui le souhaitent, pour partager un moment convivial autour du jardinage. Le jardin fonctionne un temps, et donnera même aux habitant.e.s de Tunnel-Château l'envie de voir les bacs évoluer en jardin de pleine terre. Malheureusement, le projet s'essouffle, et le jardin, trop loin du centre-ville pour que les acteurs locaux conservent leur engouement, tend vers sa fin. IMANIS, qui demeurait l'unique acteur à se rendre au jardin, décide donc en septembre 2023 de l'arrêt du jardin partagé de Jérusalem. Effectivement, pour des raisons d'éloignement et de logistique (le puits n'était pas fonctionnel, ce qui obligeait les jardinier.e.s à aller chercher de l'eau dans le Cher avec des bidons), il devenait trop compliqué pour l'association de maintenir ces rendez-vous hebdomadaires en plus du reste de leurs missions. Le terrain a, depuis, été laissé tel quel, de la végétation y a poussé de manière spontanée, et il dispose toujours du puits, non fonctionnel et entouré de barrières.

Actuellement, une habitante souhaite y installer un jardin collectif à but nourricier avec un groupe de personnes de son entourage. Bien que la question de l'eau ne soit pas résolue, la commune de Vierzon et particulièrement le service de la GUSP, est entré en contact avec cette habitante afin de réfléchir, avec elle, aux modalités d'une potentielle conversion de ce terrain, délaissé, en parcelle maraichère.



Figure 74 : l'entrée du terrain

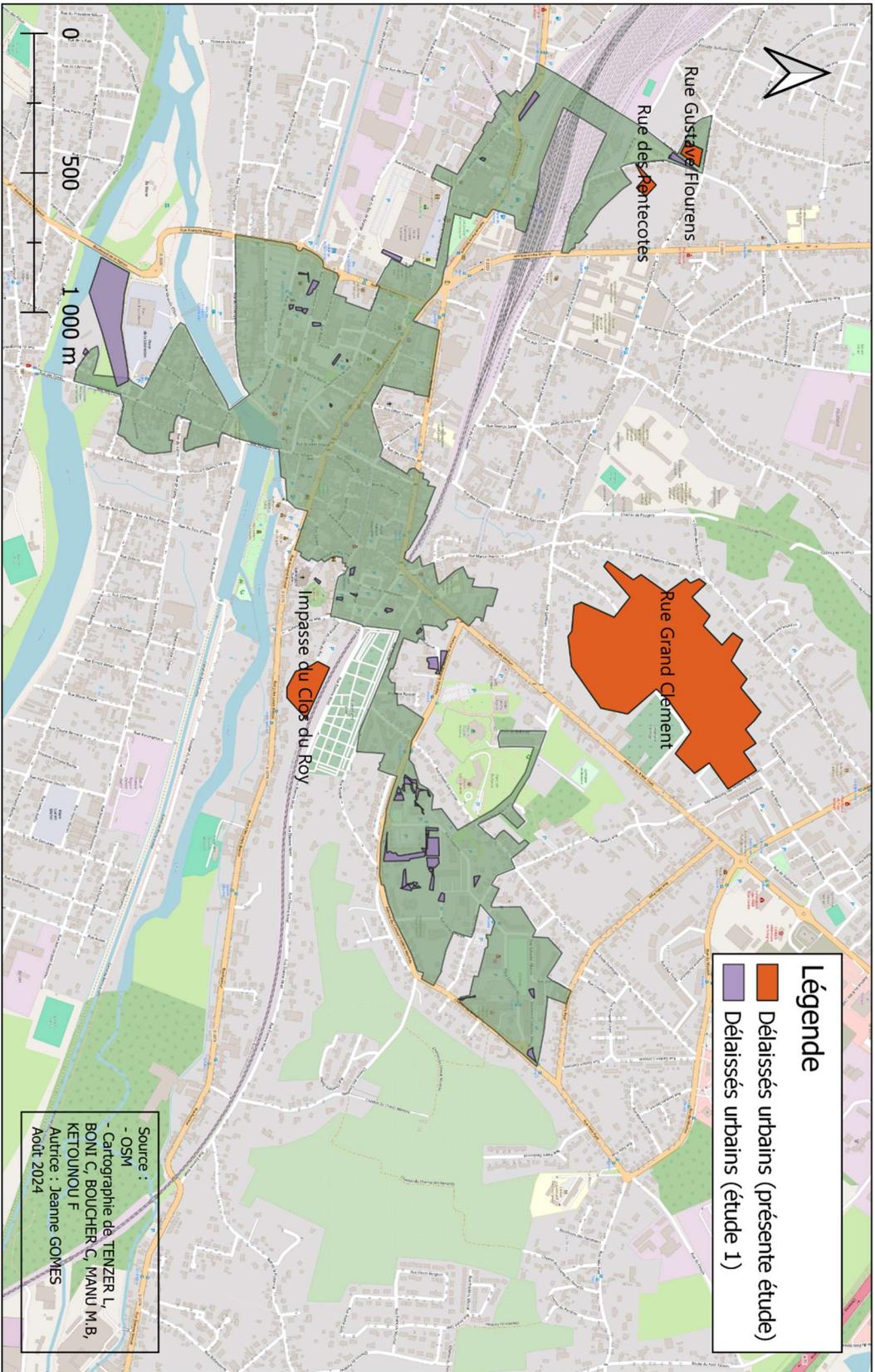


Figure 75 : le terrain



Figure 76 : le fond du terrain

D. Cartographie des D.U. convertibles en parcelles maraîchères dans la ville de Vierzon



E. Questionnaire vierge

Etat des lieux de l'alimentation des habitant.e.s de Vierzon

Cette enquête est réalisée par la CDC de **Vierzon-Sologne-Berry** ainsi que le **Conseil Citoyen**, il dure une quinzaine de minutes maximum et les réponses **peuvent être anonymes**. Le but de cette enquête est de sonder les habitudes alimentaires des Vierzonnais.e.s et leurs attentes en termes de « **manger mieux et local** » afin de réfléchir à la mise en place de jardins partagés destinés à l'autoproduction.

1 Profil du/de la répondant.e

Genre	Age	Occupation	Type d'habitation	Nombre de membres dans le foyer
<input type="checkbox"/> Homme	<input type="checkbox"/> 16-25	<input type="checkbox"/> Etudiant.e	<input type="checkbox"/> Appartement Adultes
<input type="checkbox"/> Femme	<input type="checkbox"/> 26-35	<input type="checkbox"/> Retraité.e	<input type="checkbox"/> Maison avec jardin Enfants
<input type="checkbox"/> NSPR*	<input type="checkbox"/> 36-45	<input type="checkbox"/> Actif.ve	<input type="checkbox"/> Maison sans jardin	
	<input type="checkbox"/> 46-55	<input type="checkbox"/> Autre	Quartier d'habitation :	
	<input type="checkbox"/> 56-65			
	<input type="checkbox"/> 66+			

*Ne Souhaite Pas Répondre

2 Habitudes alimentaires

Intérêt pour la question alimentaire

Prenez-vous du plaisir à cuisiner ? Y consacrez-vous du temps ?

.....

.....

.....

Habitudes de consommation

Quel est votre régime alimentaire ?

- Omnivore Vegan
 Végétarien Autre

Quels sont les aliments que vous consommez en majorité ?

- Produits bruts Produits transformés

D'où proviennent les fruits et légumes que vous consommez ?

- GMS (Carrefour, Leclerc, Grandfrais...) Marché(s)
 Autoproduction (potager) Aide alimentaire (Restos du Coeur, Secours Pop...)
 Epicerie.s solidaires Autre
 Producteur.trice.s locaux

1/3

Etat des lieux de l'alimentation des habitant.e.s de Vierzon

Lors de vos achats, vous êtes attentif.ve...

- Au prix A la saison A la qualité A la provenance Autre

Consommer local

Consommez-vous des produits locaux ?

- Oui (*lesquels, provenance*) :
-
- Non - pourquoi (*prix, choix, logistique, communication, etc.*) :
-

3 Jardins partagés

Connaissance des jardins partagés

Avez-vous connaissance de jardins partagés à Vierzon ? Si oui, le(s)quel(s) ?

.....

Avez-vous déjà eu l'occasion de vous y rendre (jardinage, animation, détente...) ?

.....

Chaque semaine, une médiatrice de C2S tient une permanence dans les jardins partagés.

En avez-vous déjà entendu parler ?

- Oui Non

Comment trouvez-vous la communication sur les jardins partagés à Vierzon ?

- Bonne Moyenne Faible

Avis sur les jardins partagés

Si utilisateur.trice de jardins partagés :

Citez les 3 principaux points positifs *selon vous* des jardins partagés.

1.

2.

3.

Des aspects que vous aimeriez améliorer ?

.....

.....

.....

Etat des lieux de l'alimentation des habitant.e.s de Vierzon



Si non-utilisateur.trice de jardins partagés :

Seriez-vous intéressé.e de découvrir le fonctionnement des jardins ?

- Oui
- Non

Qu'est-ce qui vous inciterait à vous impliquer davantage dans la vie des jardins partagés ? (encadrement/autonomie, intervenant.e.s, multifonctionnalité, usage nourricier, matériel, etc.)

.....
.....
.....
.....

4 Jardins ouvriers

Vous habitez un appartement ou une maison sans potager, si demain, il y a un terrain à Vierzon susceptible d'accueillir des jardins ouvriers, cela pourrait-il éventuellement vous intéresser ?



.....
.....
.....
.....

Notes Suggestions de zones dites "délaisées" et autres idées ou informations



V. Webographie

« Mondialisation ». *Géoconfluences*, novembre 2023.

<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/mondialisation>.

“The State of Food Security and Nutrition in the World 2022.”. *FAO*, 2022.

<https://openknowledge.fao.org/items/c0239a36-7f34-4170-87f7-2fcc179ef064>.

« Inflation : le nombre de Français en insécurité alimentaire en France a triplé en huit ans, selon une étude - France Bleu ». *France Bleu et France 3*, 16 novembre 2023.

<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/inflation-le-nombre-de-francais-en-insecurite-alimentaire-en-france-a-triple-en-huit-ans-selon-une-etude-3268320>.

Vous avez dit PATAMIL ? - PATAMIL. 3 juillet 2023.

<https://patamil.centraider.org/vous-avez-dit-patamil/>.

Millérioux, Céline. « L'injustice alimentaire sur un territoire en difficulté socio-économique. », 2022.

Boni, Charline Djedoua et al. « Rapport d'analyse de la conversion des délaissés urbains en parcelles de maraîchage dans la commune de Vierzon. », 2024.

Ambert, Valentine. « L'agriculture urbaine pour des villes plus résilientes et durables ». *You-matter*, 19 octobre 2021.

<https://youmatter.world/fr/categorie-environnement/agriculture-urbaine-villes-resilientes-durables/>.

L'agriculture urbaine, c'est quoi ? – Association Française d'Agriculture Urbaine.

<https://www.afaup.org/lagriculture-urbaine-cest-quoi/>.

Lyon, Grand. *Le budget alimentaire des ménages au prisme des coûts du système alimentaire | Millénaire 3*.

<https://www.millenaire3.com/ressources/2023/le-budget-alimentaire-des-menages-au-prisme-des-couts-du-systeme-alimentaire>.

Démocratie alimentaire : de quoi parle-t-on ? (Dominique (...)).

<https://www.chaireunesco-adm.com/Democratie-alimentaire-de-quoi-parle-t-on>.

Lhoste, Alice. *Délaissés urbains : des occupations intermédiaires*. 2014, p. 76. *dumas.ccsd.cnrs.fr*.

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01228424>.

Brun, Marion. « Continuités écologiques en milieu urbain : résultats de recherche et d'actions ». 2016.

Leray, Alexis, et al. « Les espaces délaissés comme jachères urbaines, préfiguration d'un nouveau modèle urbain: » *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. Juin, no 3, mai 2024, p. 401-20. DOI.org (Crossref).
<https://doi.org/10.3917/reru.243.0401>.

Brun, Marion, et al. « Usages et représentations des délaissés urbains, supports de services écosystémiques culturels en ville ». *Environnement Urbain / Urban Environment*, no Volume 11, mars 2017.
[journals.openedition.org, https://journals.openedition.org/eue/1906#tocto2n1](https://journals.openedition.org/eue/1906#tocto2n1).

C2S Services.
<https://c2s-vierzon.fr/>.

Les Régies de Quartier et de Territoire | Le Mouvement des Régies.
<https://www.lemouvementdesregies.org/decouvrir-les-regies/les-regies-de-quartier-et-de-territoire>.

Réhabiliter les friches : opportunités et méthodologie | Cerema. 29 mars 2022.
<http://www.cerema.fr/fr/actualites/rehabiliter-friches-opportunites-methodologie>.

PYREWEB, SARL. « Le financement LEADER ». PETR.
<https://www.petrdescoteaux.fr/solutions-de-financement/leader>.

Fonds vert : accélérer la transition écologique dans les territoires | Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.
<https://www.ecologie.gouv.fr/fonds-vert>.

Loire, DRAAF Centre-Val de. « Appels à projets départementaux Jardins partagés et collectifs ». DRAAF Centre-Val de Loire, 23 février 2021.
<https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/appels-a-projets-departementaux-jardins-partages-et-collectifs-a1361.html>.

« Tout savoir sur les projets alimentaires territoriaux (PAT) ». Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.
<https://agriculture.gouv.fr/projets-alimentaires-territoriaux>.

Bonzi, Bénédicte. « L'aide alimentaire, facteur de résistance pour une démocratie alimentaire: Pour une sécurité sociale de l'alimentation ». *Multitudes*, vol. n° 92, no 3, septembre 2023, p. 86-94. DOI.org (Crossref).
<https://doi.org/10.3917/mult.092.0086>.

Saied, Saoussen, et al. « Analyse des visions de l'agriculture urbaine et péri-urbaine tunisienne en vue de proposer un programme de formation ». *Cahiers Agricultures*, vol. 31, 2022, p. 20. DOI.org (Crossref).
<https://doi.org/10.1051/cagri/2022017>.

« Site officiel de la Ville de Vierzon ». Ville de Vierzon.

<http://www.ville-vierzon.fr/>.

France, Centre. « Environnement - Un jardin partagé va sortir de terre à Vierzon ». *www.leberry.fr*, 6 avril 2021.

https://www.leberry.fr/vierzon-18100/actualites/un-jardin-partage-va-sortir-de-terre-a-vierzon_13937221/.

SIRDAB.

<https://www.sirdab.fr/>.

T'as voulu voir Vierzon et on a vu... des jardins extraordinaires !

<https://www.lapartcitoyenne.fr/articles/tas-voulu-voir-vierzon-et-on-a-vu-des-jardins-extraordinaires>.